



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

1<sup>er</sup> JANVIER 2020 > 31 DÉCEMBRE 2020





# **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

1<sup>er</sup> JANVIER 2020 > 31 DÉCEMBRE 2020



## ÉDITO

Chacun le sait, l'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent dans le monde moderne, qui a profondément touché la vie de chacun, le monde de l'entreprise et les collectivités locales.

Pour la Métropole Européenne de Lille, ce fut aussi l'année du renouvellement de son exécutif et de son Conseil ainsi que celle du déménagement de son siège, du site historique de la rue du Ballon vers Biotope.

2020 a également vu la concrétisation de la fusion entre la MEL et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD). Les communes d'Annœullin, Provin, Bauvin, Allennes-les-Marais et Carnin ont ainsi intégré la Métropole, portant à 95 le nombre de membres de l'intercommunalité et à 188 celui des conseillers métropolitains.

Tout au long de l'année, l'ensemble des élus de la MEL, de ses directions et de ses agents s'est mobilisé pour assurer le maintien du service public, apporter le soutien nécessaire à tous ceux qui en avaient besoin et être au rendez-vous de la relance économique.

Chaque jour, un métropolitain croise ou utilise une vingtaine de compétences ou de services de la Métropole : eau potable, voirie, transport en commun, logement, déchets ménagers, très haut débit, sans oublier l'économie, l'agriculture, le tourisme, l'énergie, les espaces naturels, l'aménagement, le sport ou la culture ! La MEL fait partie intégrante de la vie des métropolitains et œuvre quotidiennement pour améliorer leurs conditions de vie.

Alors que la crise n'est pas encore achevée, c'est toujours la même volonté qui guide l'action de la MEL.



**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille



## Sommaire

P. 08	<b>Au côté des citoyens et des communes pendant la crise sanitaire</b>
P. 12	<b>Aménagement du territoire</b>
P. 18	<b>Développement économique et emploi</b>
P. 24	<b>Logement et habitat</b>
P. 26	<b>Mobilité, transports, déplacements</b>
P. 31	<b>Espace public, voirie</b>
P. 33	<b>Énergie et transition</b>
P. 36	<b>Eau et assainissement</b>
P. 38	<b>Déchets ménagers</b>
P. 40	<b>Nature, agriculture et environnement</b>
P. 44	<b>Jeunesse et citoyenneté</b>
P. 46	<b>Culture</b>
P. 48	<b>Sports</b>
P. 53	<b>Tourisme</b>
P. 54	<b>Crématorium</b>
P. 56	<b>Finances</b>
P. 60	<b>Ressources humaines</b>
P. 62	<b>Innovation &amp; dialogues</b>

## 1. Au côté des citoyens et des communes pendant la crise sanitaire

### Une nouvelle assemblée, de nouvelles procédures

L'installation du nouveau Conseil s'est déroulée le 9 juillet 2020. Composé des élus représentant les 95 communes de la Métropole, il a vu la réélection du Président Damien Castelain pour un nouveau mandat et la constitution du nouvel exécutif. Crise sanitaire oblige, cette séance s'est tenue dans les espaces de Lille Grand Palais, Le Conseil de la MEL a connu son plus fort taux de renouvellement puisqu'il a accueilli 96 nouveaux conseillers communautaires soit 51% de l'effectif global de l'assemblée délibérante, composée désormais de 188 élus. Si le contexte épidémiologique a eu de lourdes conséquences sur l'organisation du scrutin municipal et régional, il a également touché l'organisation des instances métropolitaines. Avec le confinement et l'impossibilité de réunir les élus en séance, l'État est venu, par ordonnance notamment, ajuster les règles de droit commun régissant le fonctionnement des autorités locales. L'État a ainsi permis au chef de l'exécutif de prendre les décisions nécessaires qui relèveraient, en temps normal, de l'assemblée délibérante. Ce changement de paradigme a contraint les services à revoir leurs processus décisionnels. La direction Assemblées a été notamment amenée à généraliser la dématérialisation des processus de décisions en assurant la prise d'actes par la signature électronique ou encore en garantissant l'affichage légal des actes via le site internet de la Métropole Européenne de Lille. C'est aussi par un ajustement rapide de l'ensemble de ses procédures, que les services de la MEL ont permis l'activation du plan de relance de l'activité souhaité par le Président Castelain.

### Du Ballon à Biotope : un déménagement historique

C'est pendant le confinement que la MEL a quitté ses locaux historiques (mais vétustes) de la rue du Ballon et ses bâtiments qu'elle occupait depuis le début des années 70. Direction Biotope, pour de nouveaux locaux à Haute qualité environnementale, plus conformes aux exigences d'une administration moderne. La préparation de ce déménagement a mobilisé de nombreuses équipes pour prendre en charge de nombreuses opérations, et notamment :

- réception et aménagement du site en mobilier, aménagement et gestion du sas de livraison, curage, valorisation et réforme du mobilier existant... (386 099,11€ HT) ;
- finalisation des aménagements au nouveau siège Biotope : déménagement et aménagement en mobilier et équipement de l'ensemble du site ;
- réalisation des opérations connexes au déménagement à Biotope avec la réhabilitation des sites des Bâteliers, de La Phalecque et du Virolois.

Parallèlement, le déménagement Euralliance – Luxembourg a été organisé : il a concerné 500 personnes et 600 postes de travail ont été remplacés. Là encore, il s'agissait d'une opération complexe avec : huit phases de déménagements réparties sur un mois et demi ; deux bâtiments curés (Luxembourg et Euralliance A) ; et stockage de l'ancien mobilier sur plusieurs sites (rue du Ballon et au centre logistique).

Par ailleurs, les archives de la MEL ont été très fortement mobilisées et surtout postérieurement au déménagement à Biotope. Après le confinement avec une reprise dès les premiers jours d'activité en juin 2020 avec la réception des **presque 150 palettes d'archives (représentant 1,5 km linéaire)** issues du déménagement.



Les agents de la MEL réunis dans leur nouveau siège ▲

## CHIFFRES CLÉS

---

**182** délibérations Bureau exécutoires pour six séances de Bureau.

**524** délibérations Conseil exécutoires pour quatre séances de Conseil.

**960** décisions directes.

**398** arrêtés généraux.

**5907** arrêtés du personnel.

Désignation de **763** élus représentants du conseil dans les organismes extérieurs et satellites.

**17** mandats spéciaux pour déplacements d'élus.

**1** formation pour **25** élus métropolitains.

## Pendant la crise: une organisation adaptée

Pendant la crise, au-delà des différentes actions, plans et programmes destinés à maintenir les services publics auprès des citoyens, habitants et usagers ou à soutenir l'économie locale, la MEL s'est attachée à mettre en œuvre des actions concrètes, en interne pour aider ses élus, ses directions et ses agents pendant cette période inédite et difficile. Réactivité, adaptation, compréhension, imagination parfois, il a surtout fallu coordonner l'ensemble des dispositifs nécessaires pour garantir la continuité de service tout au long de la période (Plan de continuité d'activité) et dans le cadre de la reprise d'activité (Plan de reprise d'activité).

Dans le domaine informatique, notons :

- les dotations de masse (avec accompagnement) en PC portables et en Smartphones (environ 500 de chaque pour 2020) ;
- la mise à disposition de salles de Visioconférences avec l'outil Webex Meetings pour l'ensemble des agents et l'accompagnement des agents ;
- le paramétrage et la sécurisation de nos infrastructures pour répondre aux besoins de connexion et de travail à distance des agents, liés à la crise sanitaire.

Dans ce contexte, bien entendu, la collecte et la distribution du courrier se sont, elles aussi, adaptées à la situation. Pour maintenir le lien entre l'utilisateur, les communes ou autres partenaires naturels et les services de la MEL :

réorganisation des tournées, envois dématérialisés,... en interne comme pour l'externe, l'offre de service s'est diversifiée.

La MEL s'est également attachée à accompagner les entreprises titulaires de certains marchés publics en cas d'impacts liés au Covid-19 et le Conseil de décembre 2020 a adopté une délibération-cadre sur les conditions de prise en charge des surcoûts COVID dans les marchés de travaux publics.

Enfin, la MEL a mis en œuvre certains dispositifs afin d'aider les communes avec, notamment :

- le lancement d'un marché Covid-19 en procédure d'urgence impérieuse pour les produits hygiène et entretien ; les équipements de protection individuelle ; l'accueil du public ;
- l'organisation d'un drive au centre logistique pour la réception des commandes des communes dans le respect des gestes barrières ;
- la fabrication de visières de protection à l'aide de l'imprimante 3D ;
- la mise en place d'indicateurs hebdomadaires lors du 1er confinement pour le suivi des commandes pandémiques des communes métropolitaines et des services MEL, la surveillance des stocks pandémiques et des cuves carburants, et le suivi du budget lié à la crise sanitaire ;
- le développement informatique pour permettre la facturation des fournitures pandémiques aux communes.

## EN BREF

**Archives et pédagogie** - 45 interventions dans les classes de primaire et de collège du territoire (1090 enfants bénéficiaires); réalisation et parution du N°2 de la publication des archives «Canaux et rivières de la Métropole lilloise»; doublement des abonnements sur le twitter des Archives et collecte «Mémoire de confinement, journées du patrimoine en ligne».

Organisation d'un **RETEX Gestion de crise et continuité d'activité**, piloté par l'Audit interne et la qualité, qui doit permettre d'ajuster la gestion de crise et la résilience de l'établissement en cas d'événement à venir.

**Sécurisation des stocks et des équipements** - Stocks stratégiques du CHR par

mobilisation des marchés de sécurité gardiennage MEL; hébergement de stocks stratégique CHR dans patrimoine MEL Faches-Thumesnil avec une sécurisation renforcée; sécurisation des déchetteries pendant la crise sanitaire (assistance à Esterra).

**Pour les communes** - La crise sanitaire COVID 19 a nécessité une réadaptation des Matinales achats en format vidéo avec l'organisation des premiers webinaires sur «L'analyse du besoin» et «Le sourcing»; la parution d'une revue d'actualité tous les deux mois, et l'instauration des jeudis de la Centrale d'Achats Métropolitaine (CAM) tous les premiers jeudis de chaque mois (la CAM compte 100 adhérents avec, notamment 77 mairies et 19 CCAS).

## CHIFFRES CLÉS 2020

---

**2,5 millions** de commandes réalisées pour faire face à la crise sanitaire.

**147** demandes des communes prises en charge et honorées.

Les besoins pandémiques ont représenté **75%** des besoins des communes.

**81** communes ont acheté des fournitures pandémiques via la centrale d'achat métropolitaine pour **851800 € TTC**.

**911400** masques chirurgicaux distribués à 75 communes.

La MEL a offert **1900** masques au CHR.

## 2. Aménagement du territoire

### Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU) : une contractualisation ambitieuse et historique

Engagée dans une première convention en décembre 2019, cette contractualisation stabilise, en décembre 2020, les projets des 13 sites concernés. Le NPNRU contribue au rééquilibrage du territoire et au repositionnement des quartiers restructurés dans le développement de la métropole grâce notamment à :

- 3 843 démolitions ;
- 3 853 logements reconstitués ;
- 3 200 logements privés construits ;
- 2 955 logements résidentialisés ;
- 2 189 logements réhabilités ;
- 956 interventions sur l'habitat privé (ancien dégradé ou copropriétés) ;
- 32 équipements publics créés ou rénovés ;
- des aménagements et des espaces publics réalisés ;
- des pôles de commerces et de services ;
- des programmes économiques d'ampleur.

La convention votée au Conseil de décembre 2020 comprend désormais l'intégralité des projets du NPNRU métropolitain, et permet de les contractualiser pour un montant total de **1 887 M€ HT**. Son financement est assuré notamment par les bailleurs sociaux (35 %), l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (21 %), la Métropole Européenne de Lille (18 %), les Villes concernées (9 %), la Région Hauts-de-France et d'autres partenaires à venir.

Enfin la Métropole Européenne de Lille et les villes de Lille et Roubaix ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire » et « ANRU+ innover dans les quartiers » lancé par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). La MEL est également lauréate de l'Appel à projets « Quartiers Fertiles » porté par l'ANRU, ce qui lui permettra de s'engager dans le

développement de nouveaux projets d'agriculture urbaine à Lille, Tourcoing, Loos, Mons-en-Barœul en cohérence avec les programmes de renouvellement urbain.

#### Sur chaque site NPRU : relogements, premières démolitions et engagements de procédures

**À Lille**, le schéma directeur du secteur « Lille Sud » est validé. L'opération Concorde, au Faubourg de Béthune, fait l'objet d'une concession d'aménagement attribuée en décembre 2019. Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé en février 2021. Les relogements des habitants des premiers bâtiments ont été achevés et les démolitions engagées par le bailleur Lille Métropole Habitat (LMH). La MEL a attribué la première phase de la concession Quartiers anciens de Lille en 2020 sur les secteurs Jules Guesde et Jacques Février. La convention opérationnelle avec l'EPF a été signée et la concession pour l'ensemble du programme a pu être présentée au Conseil en avril 2021. Sur le secteur des Aviateurs, aux Bois Blancs, le montage opérationnel via un « Projet urbain partenarial » et un permis d'aménager porté par la MEL a été validé.

**À Roubaix**, le schéma directeur de l'Alma a été validé et le montage opérationnel stabilisé. L'étude d'impact et l'AVP sont engagés. Le programme de la concession multisites Quartiers anciens est stabilisé pour un engagement opérationnel en 2021. La convention opérationnelle avec l'EPF a été signée. Aux Trois Ponts, les aménagements en régie par la MEL, avec l'appui de la DAMO, peuvent être engagés en 2021. À l'Epeule, le programme d'aménagement des espaces publics et du parc peut s'engager.

**À Tourcoing**, pour le quartier de la Bourgogne, l'année 2020 a été d'une part consacrée à l'installation des procédures réglementaires (ZAC, études d'impact, urbaniste en chef...), et d'avancement des relogements et de démarrage des démolitions.

À **Mons-en-Barœul**, la période a permis le lancement des missions d'urbaniste en chef, de stabiliser les montages opérationnels et juridiques, d'engager les études techniques et de préparer la mise en concurrence d'une concession d'aménagement.

À **Loos**, au-delà des sujets liés à la conception du futur quartier des Oliveaux et de stabilisation des montages opérationnels, l'année 2020 a permis de préparer le dossier d'études d'impact mis à l'enquête publique début 2021.

À **Wattignies**, des projets de réhabilitation du Blanc Riez ont connu une avancée importante. Le plan-guide a été achevé, les projets de réhabilitation visés et le travail sur les fiches de lots engagé.

À **Hem**, le foncier de la Lionderie a été démoli et le schéma directeur validé. Le montage opérationnel stabilisé. Il en est de même pour les secteurs de Lafontaine, Bournazel et Dr Roux.

Enfin, à **Wattrelos**, les relogements bien engagés laissent présager d'un démarrage des travaux imminent.

## Mission Aménagement numérique

L'installation de la fibre dans toute la Métropole se poursuit à grande vitesse, et sur cette première année de mandat ce sont plus de 80 000 foyers qui se sont vus proposer un raccordement à la fibre. Désormais, sur le territoire conventionné de la MEL, plus 90 % des foyers ont accès à une solution fibre optique.

Toujours dans l'esprit d'avoir une couverture numérique de qualité, cette année a vu l'ouverture des services 4G sur la ligne 2 du métro. Ainsi, c'est l'ensemble des transports de la MEL qui est désormais couvert en 4G, y compris les portions souterraines.



Programme de Renouveau urbain dans le quartier des Oliveaux à Loos ▲

## Aménagements urbains : un rythme soutenu d'intervention

Poursuite des dynamiques sur les grands secteurs, comme Euralille, les « Bords de Deûle » (Marquette, La Madeleine, Saint-André), l'Union (Roubaix, Tourcoing, Wattrelos) ou le Boulevard de Tournai (Lille, Lezennes, Ronchin et Villeneuve d'Ascq). Une politique renforcée d'action foncière sur ces secteurs a permis l'acquisition de deux grands sites : l'emprise du Castorama d'Hellemmes et de Solvay à Saint-André).

**La construction d'un projet partenarial d'aménagement (PPA)** avec l'État, la Région et la Ville de Roubaix a été engagée en 2020 permettant la présentation au Conseil de février 2021 d'un protocole d'engagement.

La MEL accompagne l'installation de grands équipements publics d'Etat, comme le nouveau Palais de Justice avec : le prolongement de la rue des Bateliers ou la Cité administrative, Porte des Postes ; la requalification de ses abords et le portage d'une étude de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du secteur de la Porte d'Arras à la Porte des Postes.

**Les concessions portées par la MEL** ont connu une activité importante malgré le contexte sanitaire. À Roubaix, l'opération Campus Gare a livré le parvis et commercialisé un lot important de tertiaire. À Wattrelos, l'opération de l'Hippodrome a permis la commercialisation de plusieurs lots. À Lille, la MEL a réactualisé avec son concessionnaire le schéma directeur des Rives de la Haute Deûle, désigné une nouvelle maîtrise d'œuvre pour l'opération Fives Cail, accompagné sur la Porte de Valenciennes l'installation du siège de Partenord Habitat et la nouvelle école de la Ville...

**En régie**, la MEL poursuit les travaux du centre-ville de Villeneuve d'Ascq (Grand Angle), du secteur des Franges industrielles à Armentières et Houplines ou du quartier Clémenceau à Loos.

**Les nouveaux projets sont engagés**, via des phases de concertation qui ont su s'adapter au contexte sanitaire à Wavrin (centre ville), Hem (Tribonnerie) ou sur les Bords de Deûle. Des études sont lancées pour préparer les projets de demain à Loos (Danton), Halluin (ancien collègue Schuman), Haubourdin, Bousbecque...

## Des espaces naturels partout, pour tous

Les chantiers se sont maintenus sur la voie verte du Ferrain avec la réception des deux ponts restaurés et l'accueil du réseau de chaleur (Pont de la Marne et Pont de Béthune à Tourcoing) et le démarrage du Pont Gambetta à Tourcoing. L'aménagement des berges de la Deûle à Saint-André démarre pour une fin de chantier prévue fin 2021. Les espaces naturels ne sont pas en reste, par le chantier « multisite » du parc de la Lys sur les communes de Comines, Frelinghien, Armentières, Deûlemont, Bousbecque. La fin du chantier est prévue en 2022.

Les travaux de l'entrée des Prés du Hem ont été finement préparés pour une fin de chantier prévue à la mi-2022. L'année 2020 a permis de préparer les futurs aménagements avec la conception de la requalification de la Branche de Croix (démarrage du chantier début 2022), la requalification de la gare d'eau de Lille - Lomme (chantier été 2021).

Le Site Meillassoux (Hem, Villeneuve d'Ascq) doit démarrer à l'automne 2021, le parc du Mont du Ferrain (Halluin, Neuville-en-Ferrain, Roncq) à la fin de l'année 2021. L'année 2020 a permis l'acquisition du Bois de Verlinghem, un joyau du grand projet naturel de l'Arc Nord (premiers chantiers à la fin 2022). Les dossiers de conception se préparent également pour la zone humide de Santes, l'Île de Don ou le Parc de la Tortue ( Sainghin-en-Weppes, Don).

Côté voies-vertes, celle de Seclin doit démarrer en chantier en fin d'année 2021, et la conception est à l'œuvre pour le Quai du Sartel à Roubaix, maillon de la Voie Verte Paris-Roubaix. La liaison Hem - Willems - Saily les Lannoy, celle de Hem à Forest-sur-Marque et l'Eurovélo 5 sont en phase de conception pour des travaux en 2022. La voie verte des Weppes est elle aussi à l'étude.

Enfin, des projets de parcs sont en cours de conception. À Marquette, le projet de parc « Jeanne de Flandres », à Comines le « Parc de l'Orchidée » et le projet de transformation de la base des Six Bonniers à Willems.

## EN BREF

**PLU:** Organisation de procédures d'urbanisme (concertations, enquête publique) dont trois participations par voie électronique avec: Lille Concorde (24 octobre au 27 novembre 2020); Tourcoing Bourgogne (26 octobre au 26 novembre 2020); modifications simplifiées du PLU (11 janvier au 12 février 2020).

**Entrée en vigueur du PLU2:** formalités, accompagnement des communes,

services instructeurs et pétitionnaires dans l'application du nouveau règlement (formations, club ADS); gestion des contentieux contre le PLU2.

Accueil des **nouveaux élus**, avec une formation aux nouveaux PLU et au Règlement local de publicité (RLP).

Préparation de la **fusion avec la CCHD** en matière d'urbanisme.



Les différentes opérations d'aménagement du quartier de l'Hippodrome à Wattrelos ▲

## **Modernisation et informatisation**

Dès le début de la crise sanitaire, la MEL a assuré la continuité de l'activité et participé par là même à la modernisation de l'administration en élaborant un PCA portant sur l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et « post-approbation des PLU et du RLP adoptés en décembre 2019 : entrée en vigueur et contentieux ». Elle a aussi dématérialisé l'intégralité de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis, déclaration...). Il faut d'ailleurs noter une amélioration du taux de délivrance des permis entre mars et mai 2020, passant de 49,64 % contre 44,33 % sur la même période en 2019. Le service instructeur de la MEL (SIM) a maintenu un taux de délivrance de 58,70 % en 2020 contre 50,57 % en 2019.

D'autres mesures ont été prises :

- dématérialisation des procédures d'urbanisme et de participation du public pour assurer la poursuite des projets en cours ;
- poursuite de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme dès le début de la crise sanitaire sans appliquer les suspensions de délais octroyées par les ordonnances liées à l'État d'urgence ;
- organisation d'une ingénierie juridique mise à disposition des communes notamment par la diffusion de kits de l'instruction en temps de crise sanitaire (Analyse des ordonnances sur l'État d'urgence, outils permettant la poursuite de l'instruction en communes et de computer les délais) ;
- maintien de la date d'entrée en vigueur annoncée au 18 juin 2020 des 11 PLU métropolitains et du Règlement local de publicité intercommunal ;
- gestion des recours gracieux introduits contre le PLU.

## CHIFFRES CLÉS

---

La MEL a été consultée au titre de ses compétences sur **20 624** demandes d'autorisation d'urbanisme.

Service instructeur mutualisé (21 communes adhérentes):  
**1 039** dossiers instruits dont 12 permis aménager, 297 permis de construire, 39 PC modificatifs, 618 déclarations préalables, 58 certificats d'urbanisme, 15 permis de démolir.

Amélioration continue du délai moyen d'instruction : 101 jours en 2020 (125 en 2016 année de création du SIM, 108 en 2019).

Poursuite de l'accompagnement des plans et des projets d'aménagement, de construction ou de travaux – **33** projets en accompagnement « actif » sur un portefeuille de 200 projets.



### 3. Développement économique et emploi

#### Implantations : répondre à la demande

L'accompagnement des entreprises s'est renforcé et la MEL a mis en place un service permettant de répondre aux besoins immobiliers. Ainsi, plusieurs méthodes et outils sont déployées pour apporter une réponse qualifiée : mise en relation avec les communes pour la recherche de petites surface type commerce ou artisanat avec points demandes, recherche de locaux grâce à la mobilisation d'un réseau de personnes chargées de la commercialisation, et élaboration d'offres foncières et immobilières issues des parcs en projet.

Environ **180 demandes ont été traitées** en 2020. En matière d'implantations, il convient de remarquer les dernières réalisées sur le parc d'activités de la Maladrerie à Herlies, Exacom et RDS mais aussi les choix de développement des entreprises Cosmelog sur Tourcoing ou Thieffry Paysages sur Villeneuve d'Ascq sur des fonciers appartenant à la MEL.

Dans le cadre de la **transformation immobilière du MIN**, la cession des cases aux grossistes s'est poursuivie.

#### Parcs d'activités : une offre complète

Satisfaire l'entreprise dans sa recherche de solution immobilière requiert en amont un travail de **production de foncier économique**. A ce titre, la MEL poursuit le développement de ses parcs d'activités en projet, pour offrir une offre immobilière complète aux entreprises (du porteur de projet aux entreprises matures).

Dans ce contexte, depuis octobre 2020, elle a engagé une démarche de concertation préalable sur le projet Euralimentaire pour recueillir l'avis des acteurs économiques, institutionnels et habitants au bénéfice des besoins du site d'excellence.

La fin 2020 et le début 2021 sont marqués par la livraison des derniers programmes de construction sur le parc de la Houssoye à la



Chapelle d'Armentières, de Pierre Mauroy à Roncq et l'achèvement et la remise des ouvrages de la ZAC du Petit Menin. Les extensions des parcs Pierre Mauroy et de la Houssoye favoriseront le développement d'une nouvelle offre d'accueil des entreprises pour répondre aux besoins des PME à forte valeur ajoutée et aux besoins des entreprises exogènes.

Les espaces publics de la Lainière ont été réalisés et l'opération apparaît entièrement commercialisable. La première implantation de l'entreprise Deltasol s'avère en cours avec la construction de leur bâtiment de 500 m<sup>2</sup> sur un terrain de 3600 m<sup>2</sup> de janvier à juin 2021.

Aussi, pour confirmer **la stratégie d'implantation en faveur de la relocalisation industrielle**, il a été décidé l'acquisition du bâtiment Castorama Hellemmes à Kingfisher par l'EPF pour un montant de 7,5 M€, afin d'engager une démarche de projet innovante de création d'une offre immobilière à vocation industrielle. La MEL a aussi répondu à l'appel à projets de l'État « Sites industriels clé en main » pour identifier plusieurs fonciers friches ou terrains à destination de prospects industriels.



| COVID

## Un fond de rebond pour les entreprises en difficultés

Dans la continuité de sa participation à la cellule de continuité économique régionale, la MEL a mis en place **un centre d'appels dédié aux entreprises en difficultés**. Celui-ci a permis d'accompagner **plus de 10 000** chefs d'entreprises par du téléconseil.

Afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid-19, et de limiter la fragilité et la vulnérabilité des entreprises, la MEL a mis en place un **Fonds de rebond**. Ce dispositif a permis d'apporter en 2020 une aide financière directe auprès de **4 791** établissements métropolitains, pour un montant total d'aides octroyées entre juillet 2020 et décembre 2020 de **12,2 M€**. Ce fonds de rebond s'est poursuivi jusqu'en avril 2021.

## Toujours aux côtés des entreprises

Malgré la crise, les entreprises du territoire continuent à se développer et à créer de l'emploi. Les Conseillers entreprises accompagnent actuellement plus de **30 projets de développement**. À titre d'exemple, la MEL a récemment apporté son soutien auprès d'entreprises du territoire ayant postulé aux divers axes du Plan de Relance de l'État, comme notamment sur le projet LIFETECH, porté par l'entreprise LIPOFABRIK (Sainghin-en-Mélantois), dans le cadre de sa candidature à l'Appel à projets « soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie ». Ce projet d'industrialisation de la fermentation de molécules d'origine microbienne (lipopeptides) trouvera des applications commerciales et industrielles dans divers domaines tels que le phytosanitaire, le biosanitaire, la cosmétique et la santé. Ce projet illustre ainsi la transformation des entreprises, vers des procédés innovants et respectueux de l'environnement. L'ensemble de ces entreprises et des projets accompagnés concourent à maintenir à plusieurs échelles, la dynamique du tissu économique métropolitain malmené depuis la crise Covid-19.

## Economie de proximité : « Objectif centralité »

En complément des mesures d'aide en trésorerie à destination des entreprises, la MEL a posé à l'occasion du plan de relance voté en juillet 2020, les fondements d'un **programme de soutien à l'économie de proximité**.

Face à l'ampleur de l'enjeu, cette stratégie a été portée à l'horizon du mandat dans le cadre du projet stratégique de transformation économique du territoire (PSTET).

L'ambition consiste ici à développer les centralités des villes et des bourgs autour d'une vision élargie de l'économie de proximité.

Guidé par la recherche d'optimisation des impacts, elle s'appuie sur une double démarche :

- Pour les actions pilotées par la MEL, le **renforcement des dispositifs existants** (fonds de concours, boutiques à l'essai) et la **création de nouveaux dispositifs** (appel à projets animation commerciale, managers de centre-ville, bourse aux projets) ;
- Un **nouveau cadre d'intervention opérationnel** commun à la MEL et à ses partenaires

consulaires (CCI et CMA). Il prendra la forme d'un **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent** ouvert aux communes qui portent un projet de développement de leur centralité. Pluriannuel et pluridisciplinaire, l'AMI « Objectif centralité » permettra ainsi une réponse coordonnée de ces acteurs auprès des communes.

Cet AMI sera présenté lors d'un prochain Conseil métropolitain au premier semestre 2021. Il intègre **une charte métropolitaine** de l'économie de proximité, document socle de cette ambition. La charte sera signée par la MEL, ses partenaires et les communes engagées dans l'AMI.

## Lancement de la plate-forme MobiliMEL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'association Compétences et Emplois a été missionnée par la MEL, afin de porter la préfiguration **d'une plate-forme mobilité à destination des personnes en démarche d'insertion professionnelle**.

La plate-forme mobilité a été baptisée MobiliMEL. Sa conception et sa mise en œuvre sont le fruit d'une démarche partenariale forte et d'une concertation qui a donné la voix à plusieurs milliers d'utilisateurs.

L'offre de services de MobiliMEL est en premier lieu matérialisée par un site internet qui référence et rend lisible les dispositifs d'aides et les solutions de mobilité existantes sur le territoire métropolitain.

Parallèlement à ce site et dans le cadre de la CSP Transport avec Kéolis Ilévia, un accompagnement individuel a été mis en place en septembre 2019 à travers le déploiement de quatre conseillers mobilité.

Enfin, MobiliMEL intègre un service d'aides individuelles et collectives aux déplacements destinés à un entretien de recrutement ou une formation. Ce service est délivré par la mission de l'emploi métropole nord-ouest.

La **plateforme numérique a été lancée en décembre 2020**. Elle pourra être suivie en 2021 d'un volet destiné à soutenir les porteurs de projets de nouvelles solutions de mobilité permettant de faciliter les déplacements vers les lieux de travail.

Dans le cadre d'un rapport portant sur les aides à la mobilité, la cour des comptes a salué la pertinence et le caractère innovant de MobiliMEL.

## EN BREF

**Hello Lille et Lille's agency: une fusion réussie.** La fusion des deux agences Hello Lille et Lille's agency en une agence unique couvrant le spectre de l'attractivité touristique et économique est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'agence fonctionne sur son nouveau périmètre, suivie par la DAI et soutenue financièrement par un budget de 2,6 M€. Elle contribuera en 2021 à la création de 1000 emplois à horizon trois ans. Les résultats de l'année 2020 sont solides: les agences soutenues par la MEL ont permis l'implantation de 33 entreprises représentant 1028 emplois à trois ans.

**Rayonnement international.** Le déploiement d'une politique volontariste de solidarité structurée autour de l'économie et du **transfert de savoir-faire à l'international** se traduit notamment par la mise en œuvre effective du programme FICOL autour de la réorganisation de gestion de la gestion déchets de la ville de Saint-Louis (Sénégal) - financée à 90 % par des fonds mobilisés par la MEL auprès de l'Agence Française de Développement.

Il faut également souligner la mise en œuvre de la loi Oudin-Santini avec le financement de programmes innovants de gestion de l'eau (Argentine, Togo, Bénin).

Enfin, la signature le 13 octobre 2020 à l'occasion du Cities Meeting, d'une **déclaration commune des maires de sept grandes métropoles** (Le Cap, Mexico, Taipei, Séoul, Turin, Helsinki, Lille) et de la World Design Organization réaffirment l'importance du design dans l'élaboration des politiques publiques et réclament son usage et sa diffusion dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

**Le lancement du Hub Eurasanté** se traduit par un investissement MEL de plus de **3 M€**. Il permettra de doter Eurasanté dès 2023, d'un site totem de plus de

**3 000 m<sup>2</sup>**, comprenant une usine-école, des laboratoires, un showroom et des espaces d'incubation et d'accélération.

**Innovation dans le sport.** Une dynamique particulière qui se concrétise avec le lancement d'un appel à projets sur le sport connecté et l'obtention en 2020, de l'accueil à Lille du Salon Sport Unlimitech en septembre 2021. Ce plus grand événement national de l'innovation dans le sport reviendra ainsi chaque année à Lille jusqu'en 2024.

**Anticiper la transformation.** Dès 2020, des premières actions ont été conduites pour préparer le terrain de la transformation: sur la cybersécurité d'abord, en mandatant le Centre d'Innovation des Technologies sans Contact (CITC) pour réfléchir à la préfiguration du futur campus cyber sur le territoire métropolitain; sur le climat ensuite avec une délibération autorisant le recrutement d'un responsable projet Euraclimats dès décembre 2020.

**Soutien à l'enseignement supérieur et la recherche avec** la mobilisation autour de projets majeurs d'équipement dans deux filières prioritaires (alimentaire et design):

- d'une part avec le Campus renouvelé d'Yncréa Hauts-de-France, pour lequel la MEL a apporté 2 M€ pour soutenir la création au cœur du Palais Rameau à Lille (complexe d'une surface totale de 9 285 m<sup>2</sup>) du **premier démonstrateur européen des agricultures et alimentaires de demain**;
- d'autre part avec le Pôle 3D, par le soutien à **la création d'une grande école de design** sur le territoire de la métropole qui s'installera sur le site de l'Union à Tourcoing. La MEL a apporté 2 M€ pour l'investissement au projet, à parité avec le Conseil Régional (délibération prise en décembre 2019).

## Aides et soutiens

La MEL s'est rapprochée du CROUS pour **soutenir les étudiants avec 100 K€** affectés à un dispositif d'urgence en mai 2020.

La mise à disposition d'un **portail de subventions aux entreprises** dans le cadre du plan de relance

**Soutien à l'innovation métropolitaine.** Afin de préserver leur capacité sur le sujet en étant réactifs face à la crise, les sites d'excellence, creusets de l'innovation métropolitaine, ont été soutenus dès le 17 mars 2020 dans le sillage des annonces faites par le Président de la MEL. C'est ainsi que près d'1M€ a été in fine apporté aux sites d'excellence pour compenser les trois mois d'exemption de loyer que les sites ont eux-mêmes accordé à l'ensemble de leurs entreprises utilisatrices pour la période avril, mai et juin 2020.





## 4. Logement et habitat

### La MEL aux côtés des plus défavorisés

Depuis 2017 et dans le cadre du Fonds Solidarité logement, la Métropole Européenne de Lille attribue des aides aux ménages les plus défavorisés pour impayés de loyer et d'énergie (eau, électricité, téléphonie). Elle apporte sa garantie sur le paiement des loyers et favorise plus généralement l'accès et le maintien dans le logement de ces populations. En 2020 et tout au long de la crise sanitaire, la MEL a assuré une continuité de service totale vis-à-vis des populations concernées. Malgré une baisse du nombre de demandes (**15 692 demandes reçues** soit -12% par rapport à 2019), imputable aux deux mois du premier confinement, **10 874 aides directes** ont été accordées à 7575 ménages et 5 094 autres ménages ont été accompagnés via 24 opérateurs agréés par la MEL. Ainsi, **12 669 ménages** défavorisés ont pu bénéficier d'une aide directe ou indirecte (via un opérateur) de la MEL en 2020, pour un total de **6,55 M€**.

Compte tenu de la situation exceptionnelle créée par la crise sanitaire, l'État a proposé de préfigurer, dès 2020, avec la MEL une démarche de contractualisation comme prévue dans le cadre de la stratégie nationale de **prévention et de lutte contre la pauvreté**. Ainsi, un contrat entre la MEL et l'État a été présenté en conseil du 18 décembre 2020, avec un plan d'action en trois axes :

- Mesures d'urgence et d'aide à l'accès au logement des publics les plus précaires : distribution de kits hygiène auprès des personnes sans abri ou en hébergement d'urgence, mesures pour favoriser l'accès aux services de première nécessité pour les personnes à la rue, promotion du dispositif « louer solidaire » sur notre territoire, résorption des bidonvilles en lien avec l'État dont c'est la compétence...
- le renforcement des actions à destination

des jeunes en situation de précarité (pour la subsistance alimentaire : abondement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes, pour permettre aux étudiants de subvenir à leurs besoins alimentaires, abondement du Fonds d'aide sociale du CROUS permettant la délivrance d'une aide individuelle aux étudiants sans ressources, soutien à la structuration du réseau d'épiceries solidaires étudiantes, création d'une aide spécifique du FaJeM pour lutter contre la fracture numérique et renforcement de ses aides à la mobilité et aux transports ;

- et la mutualisation des expertises sociales et la coopération intercommunale des CCAS en matière d'accès aux droits et de domiciliation.

Le plan mobilise un budget de **1,674 M€** dont 870 K€ pour l'État et 804 K€ pour la MEL.

### Le Plan de relance et son volet logement

Le plan de relance de l'économie métropolitaine inclut un important volet logement qui comprend plusieurs axes avec, notamment un important programme de rénovation :

- la rénovation de 1000 logements sociaux supplémentaires par an sur une période de trois ans, portant à 2500 le nombre de logements rénovés par an ;
- la rénovation de 1200 logements en copropriété par an, également sur une période de trois ans ;
- la rénovation de 600 logements étudiants parmi les plus dégradés du patrimoine du CROUS ;
- la création du Prêt à taux zéro de la MEL pour favoriser l'accession à la propriété.

En 2020, les nouvelles aides conçues dans le cadre du plan de relance de la MEL pour la rénovation du logement social ont permis de

financer **1754 logements** (pour 1831 agréées). Les aides de la MEL **incitent à des rénovations énergétiques plus performantes et aux innovations**. En 2020, elles ont permis de financer des rénovations de qualité (77 K€ par logement en moyenne en 2020), atteignant dans 61 % des cas le « BBC rénovation », a minima. Ainsi, l'impact de la crise sanitaire a-t-il été maîtrisé par les organismes HLM, qui pourront mobiliser dès 2021, en plus des aides de la MEL, les aides du plan de relance de l'État, déléguées à la MEL (9 M€ au titre de l'année 2021).

Grâce à son Plan de relance voté en juillet 2020, la MEL actionne tous les leviers pour aider les syndicats et les habitants des immeubles en copropriété à faire face à leurs besoins de travaux, tout en soutenant l'activité économique des entreprises du secteur (architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises de la rénovation). Dès 2020, **la MEL a accompagné le financement de 800 logements en copropriété**. Attestant de la bonne dynamique, près de 200 immeubles ont été inscrits sur la plateforme internet Amelio Coach Copro, qui est la porte d'entrée pour adhérer au programme, et 88 sont d'ores et déjà engagés dans un projet de travaux.

Pour soutenir l'accession à la propriété, notamment parmi les classes moyennes, la MEL a mis en place son prêt à taux zéro, qu'elle a prolongé jusque septembre 2023. Quatre banques sont partenaires : la Caisse d'Épargne, la Banque populaire, le Crédit agricole et la Socrif. Les 17 premiers prêts ont été octroyés. La montée en charge du dispositif est prévue à l'horizon septembre 2023, dans un contexte de marché de l'accession abordable qui reste fragile sur la MEL.

## Aides à la pierre : vers plus d'efficacité

Pour améliorer le service rendu aux habitants et gagner en efficacité avec les bailleurs sociaux, la MEL a décidé en 2019 de prendre la compétence d'instruction des aides à la pierre pour la construction de logements sociaux et la rénovation de l'habitat ancien privé. Cela s'est fait en deux temps, d'abord au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les aides au logement social, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les aides de l'ANAH. Au total, la MEL a ainsi recruté une quinzaine d'agents, qu'elle a formés dans le contexte très contraignant de la crise sanitaire.

La responsabilité de la MEL est ainsi complète depuis la programmation des aides et des opérations jusqu'au paiement.

En 2020, sur l'exercice de cette délégation de l'État et de l'ANAH, la MEL a financé **1649 PLUS-PLAI**, loin de l'objectif de 2300 fixé par le PLH en vigueur. Comme le reste de la construction, les projets de logements sociaux ont fortement marqué le pas en cette année de pandémie.

La dynamique est autre pour la rénovation de l'habitat ancien : en 2020, **25 M€ d'aides publiques ont été engagées (MEL et ANAH) pour le financement de 2300 logements**. Il s'agit ici d'une forte accélération par rapport à 2019 suscitée par le nouveau dispositif d'accompagnement de la MEL aux copropriétés et les aides de l'ANAH qui ont elles aussi été revalorisées.

### EN BREF

**Lesquin : une aire pour les gens du voyage.** Le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été adopté fin 2019. Il prévoyait, comme le précédent, la réalisation d'une aire de passage de 60 places à Lesquin. Les travaux ont été réalisés en 2020 avec mise en service au printemps 2021.

## 5. Mobilité, transports, déplacements

### Mobilité: études et prospective

Pour anticiper et répondre aux nouveaux besoins des habitants, aux nouveaux modes de vie et aux changements qui s'annoncent, la MEL s'est engagée dans les études d'opportunité du déploiement d'un **Service Express Métropolitain** (RER métropolitain) aux côtés de la Région, l'État, et piloté par SNCF Réseau, en cohérence avec le SDIT sur sa partie: « lien avec les territoires extérieurs par le mode ferré: de TER à RER ».

Autre grand chantier, la révision du **Plan de déplacements urbains** (PDU) est désormais en cours avec, pour objectif, l'adoption d'un nouveau plan de mobilité qui organisera les mobilités métropolitaines pour les quinze prochaines années. Une première consultation grand public vient d'être lancée.

### Zone à Faibles Emissions: objectif 2022

Le 28 juin 2019, la Métropole s'est engagée à créer une Zone à Faibles Emissions visant à protéger les populations de la pollution atmosphérique liée au trafic routier et à améliorer le cadre de vie par une action en faveur de la santé de l'ensemble des habitants, usagers, visiteurs, soumis à ce type de pollution sur son territoire.

À la suite d'une étude d'opportunité, menée à partir de juillet 2017, sur la création d'une ZFE dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire « Villes respirables en cinq ans », les réflexions ont alors conduit la Métropole et ses partenaires (DREAL Hauts-de-France, DIR Nord, ADEME, ATMO Hauts-de-France) à identifier un premier scénario opportun de Zone à Faibles Emissions, qui compte 11 communes: Lille-Hellemmes, Loos, Haubourdin, Ronchin, Faches-Thumesnil, Sequedin, Lomme, Lambersart, Saint-André-Lez-Lille, Marquette-Lez-Lille, La Madeleine. La réflexion doit se poursuivre pour améliorer le cadre de vie de l'ensemble des habitants, des usagers et des visiteurs affectés par les émissions des véhicules thermiques.

### Ecobonus: un projet sur la bonne voie

Le projet Ecobonus consiste à récompenser les automobilistes qui acceptent de diminuer leur utilisation de la voiture sur certains axes routiers fréquentés pendant les heures de pointe (A1, A23, A25, RN41), alors qu'ils avaient pour habitude d'emprunter quotidiennement ces voies sur ces tranches horaires. Il aura également pour but d'inciter les usagers à se déplacer autrement via des modes plus doux (transports en commun, vélo, covoiturage), à reporter leurs trajets en dehors de ces périodes (déshorage) ou à pratiquer le télétravail.

Il s'agit de limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre; favoriser l'utilisation des moyens de transports doux et vertueux vis-à-vis de l'environnement, tels que les transports collectifs, le covoiturage, le vélo, etc ; soulager les principaux points de saturation de l'agglomération de quelques pour cents de leurs volumes de trafic circulant aux heures de pointe afin de passer d'une situation saturée à une situation dense, suffisant à contribuer ainsi à une amélioration nette et visible du niveau de service des infrastructures ciblées; améliorer la fiabilité des temps de parcours des usagers des infrastructures routières de transport.

Une procédure de dialogue compétitif a été lancée en mars 2019, le marché ayant été attribué à l'entreprise WORLDLINE lors de la Commission d'Appel d'Offres de février 2020. La Métropole attend dorénavant l'accord de l'État sur sa demande de contribution financière, afin de pouvoir engager un partenariat avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP), qui assurera le versement des récompenses numériques directement auprès des usagers en lien avec WORLDLINE.

Le projet Ecobonus est également inscrit au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), dont la convention sera signée en 2021. La Métropole est désormais dans l'attente de la décision de notification; toutes les conditions étant désormais réunies pour procéder à la concrétisation de ce dispositif.

### De nouvelles rames

## pour le bon vieux Mongy

Le projet de renouvellement des rames de tramway et d'adaptation du réseau a été marqué en 2020 par deux décisions importantes pour l'avenir des lignes actuelles de tramway : Tout d'abord, le 16 octobre 2020, le Conseil métropolitain a adopté une délibération allant au-delà du projet initial en préconisant notamment l'achat de rames d'une longueur pouvant aller jusqu'à 32,4m, plus performantes et plus spacieuses, ainsi que les travaux d'adaptation des infrastructures en ligne et au dépôt, la mise en conformité réglementaire, le traitement de l'obsolescence et l'accessibilité depuis la voirie. Par ailleurs, plusieurs études vont être lancées. Elles ont pour objectif :

- l'amélioration significative du fonctionnement des feux (priorité sur les voitures) ;
- le renforcement de la signalisation du

tramway ;

- la mise en option de l'achat de six rames complémentaires permettant d'assurer l'augmentation de la fréquence et la capacité de la ligne si les modifications complémentaires sont validées (priorité aux feux, renforcement de la signalisation du tramway).

Enfin, l'enveloppe globale du projet est portée de 100 M€ à 150 M€.

Dans un second temps, le 18 décembre 2020, le Conseil a voté le lancement de la procédure relative à l'acquisition de 24 rames en tranche ferme et de six rames en tranches optionnelles. Prévues à partir de l'été 2021, la consultation a pour but de voir l'arrivée des premières rames à horizon 2024.

## EN BREF

La phase opérationnelle du **Schéma Directeur des Infrastructures des Transports** a été lancée et la Métropole a répondu au quatrième appel à projets de l'État.

Un premier marché d'AMO a été attribué et les premiers rendus d'études de faisabilité sont en cours. Il est prévu la saisine de la CNDP à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021 avec pour objectif l'ouverture du débat public début 2022.

Après la phase d'études menée en 2018 et 2019, **la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Tourcoing** a démarré au second trimestre 2020. Ce pôle d'échanges se compose d'un parc de stationnement en ouvrage de 270 places, dont la mise en service est prévue en juin 2021, et de la requalification des espaces publics aux abords de la gare, dont la livraison est prévue en septembre 2021, pour un montant de près de 9 millions d'euros, subventionné à hauteur de 50 %.

Les **travaux d'installation des contrôles d'accès dans les stations de métro** se sont poursuivis en 2020 et la mise en service de la dernière station Villeneuve d'Ascq Hôtel de Ville est prévue en juin 2021.

Les études concernant la mise en œuvre de l'**Open payment** sur le réseau de transports en commun, la dématérialisation du paiement de titre sur l'ensemble des smartphones (M Ticket - délibération au bureau du 4 juin) et la mise en place d'un Maas (Mobility as a service) sur le réseau de transports en commun ont été lancées.

La Métropole pérennise la **gratuité des transports** en cas de pics de pollution (délibération du 16 octobre 2020 sur le principe et délibération prévue en juin 2021 sur la mise en œuvre contractuelle). C'est en 2020 que les réflexions sur la tarification des transports urbains de personnes ont commencé (délibération prévue en juin 2021).

Des études sur l'extension du réseau V'Lille (une grille d'évaluation quant aux nouvelles stations sera intégrée dans la délibération cadre sur le vélo de juin 2021) sont lancées.

Les travaux et essais liés au projet de renforcement de l'offre métro se sont poursuivis en 2020, suite à l'accord de médiation signé avec Alstom. Malgré l'impact de la crise sanitaire, l'objectif de mise en service des nouvelles rames 52 mètres est maintenu en 2023.





## 6. Espace public, voirie

### Pistes cyclables : ça roule !

En mai 2020, en sortie de la première période de confinement, la MEL a mis en œuvre un important programme de création d'aménagements cyclables temporaires : au total, entre mai et septembre 2020, ce sont 34km d'aménagements cyclables qui ont été réalisés en partenariat avec les communes.

Il s'agissait d'aménagements dits « réversibles », réalisés avec des moyens réduits, essentiellement du marquage au sol : le coût total de ces aménagement s'est élevé à moins de 400 000 €. La MEL a mené une évaluation de ces aménagements, qui a permis, au cas par cas, de déterminer les suites à donner : pérennisation en l'état, ou avec des ajustements. Dans ce cadre, un questionnaire en ligne sur le site internet a permis aux usagers de faire part de leur avis.

Résultat : plus de 2 000 réponses au questionnaire, et 90 % de demandes de pérennisation des aménagements réversibles réalisés par la MEL. Ils seront pérennisés en 2021-2022, avec des améliorations issues de cette démarche d'évaluation.

### Une activité soutenue

Si la Métropole Européenne de Lille a pris la décision d'arrêter tous ses chantiers de voirie dès le 16 mars 2020 pour la sécurité sanitaire des usagers et du personnel intervenant sur l'espace public, elle a maintenu son action quotidienne : interventions urgentes sur les voies rapides, fonctionnement de la signalisation tricolore, etc. Elle a cependant été très attentive à définir dès le mois d'avril, en suivant scrupuleusement les recommandations sanitaires nationales, les conditions de reprise progressive des chantiers de travaux publics.

Après la période du premier confinement, elle a mis l'accent sur la réalisation des aménagements cyclables réversibles mais également sur la définition et la réalisation d'un important programme de réparation de chaussées et de trottoirs dégradés : autant de petites opérations à même d'améliorer la vie quotidienne des usagers, et de participer à la relance de l'activité du secteur des travaux publics.

Résultat : **87,5 M€ investis sur l'espace public en 2021, dont 49,5 M€ pour l'entretien du patrimoine de chaussées et de trottoirs, 20,4 M€ d'aménagements dans nos communes et 6,6 M€ d'aménagements cyclables.**



## 7. Énergie et transition

### Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : adopté !

A la suite de la validation du projet de PCAET au Conseil métropolitain en décembre 2019, la première moitié de l'année 2020 a été consacrée à l'étude du projet par les personnes publiques associées (autorité environnementale, le Président du Conseil régional et le Préfet de Région). Au cours du deuxième semestre (entre le 16/09 et le 18/10), une consultation électronique du public a permis de faire émerger plus de 80 contributions par mail ou via la plateforme de consultation en ligne. L'ensemble des avis recueillis tout au long de l'année a permis d'élaborer la version finale du PCAET, qui a pu être définitivement approuvé lors du conseil du 19 février 2021.

#### Expérimentation d'un nouvel outil : le budget climatique

Face à l'urgence climatique, dans le cadre de la mise à jour de son PCAET, la MEL a fait le choix d'expérimenter un nouvel outil d'aide à la décision : le budget climatique. Ce dernier doit lui permettre d'appréhender la capacité de ses projets et politiques publiques à répondre aux trois grands volets du PCAET que sont : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux conséquences du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. Sur base de la méthodologie co-construite par le think-tank I4CE et quatre autres collectivités partenaires, la MEL a déjà procédé à l'analyse de son Compte Administratif 2019, ainsi qu'à celle de son Budget Primitif 2021. La méthodologie déclinée par la MEL s'enrichira au gré des ateliers menés avec les services opérationnels ainsi qu'aux échanges de bonnes pratiques réalisés via des réseaux nationaux et internationaux.

#### Nouvelle OAP (orientations d'aménagement et de programmation) « climat air énergie santé »

Compte tenu de la récente mise à jour du PCAET, et du levier puissant qu'incarnent les documents de planification métropolitains, il est apparu primordial de mettre en cohérence les objectifs environnementaux intégrés au Plan Local d'Urbanisme avec les nouvelles ambitions du PCAET ; ainsi, le projet d'OAP élaboré en fin d'année 2020 vise à concevoir des projets qui : atténuent le changement climatique ; favorisent l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique ; maîtrisent les pollutions, les nuisances et

risques technologiques ; améliorent la santé ; s'intègrent dans un processus de dialogue entre les maîtres d'ouvrages, les collectivités et les habitants.

L'OAP contient quatre orientations stratégiques, qui se déclinent en objectifs puis en recommandations ou prescriptions opérationnelles. Des consultations citoyennes et administratives seront organisées en 2021. Son approbation définitive est prévue pour décembre 2021.

#### Qualité de l'air

La création d'un fonds « air » a été actée par le Conseil métropolitain en octobre 2020. Ce fonds s'inscrit comme une opération phare du nouveau PCAET. Il devra permettre sur une durée de quatre ans, de renouveler plus de 2000 appareils de chauffage non performants et fortement émetteurs de polluants atmosphériques. En effet, le chauffage au bois est responsable de la majorité des émissions de particules fines (PM 10 et PM 2,5) du secteur résidentiel. Les ménages éligibles pourront bénéficier d'une aide forfaitaire de 1600 €. Selon ATMO « Hauts-de-France », cette mesure devrait permettre de réduire de 6 à 8 % les émissions de particules fines sur le territoire métropolitain.

#### Energie - Aider pour maîtriser les dépenses

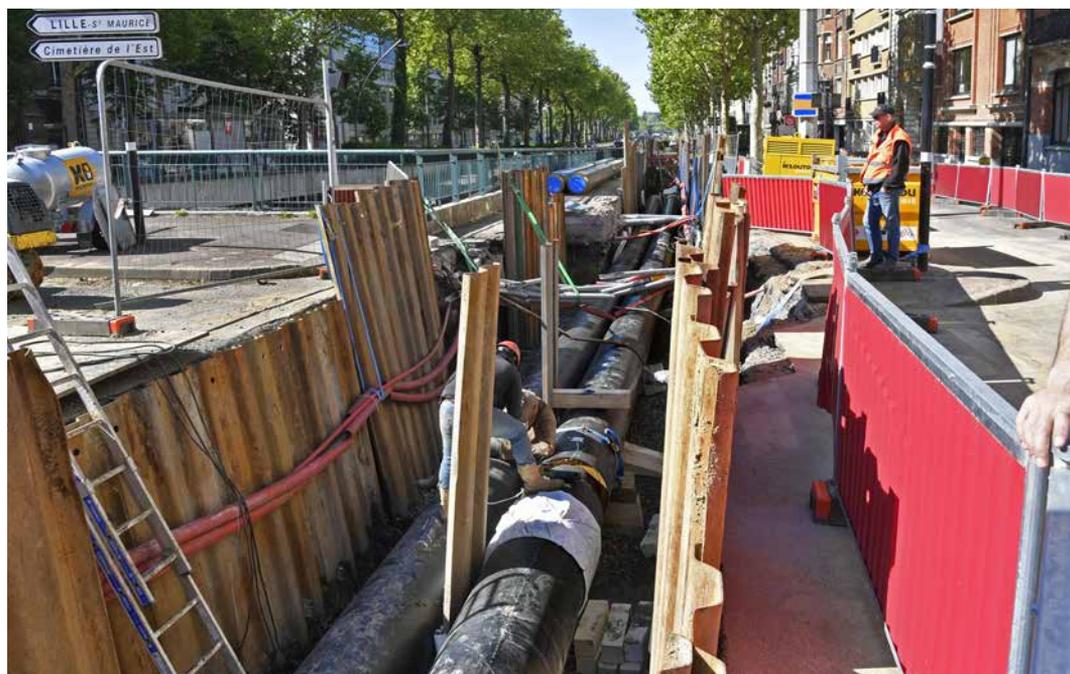
Le Conseil métropolitain du 18/12/2020 a acté la création d'un fonds de concours à destination des communes dédié à la **rénovation énergétique et bas carbone**. L'enveloppe allouée est fixée à 5 millions d'€ par an. L'aide est ouverte à toutes les communes souhaitant entreprendre des travaux, sur leur propre patrimoine, et dont l'impact permet de contribuer significativement aux objectifs du PCAET. La participation de la MEL, à hauteur de 40 % de la dépense, est conditionnée à un audit énergétique et environnemental du patrimoine communal pour identifier et ordonnancer le programme de travaux. Une bonification de l'aide est envisageable dès lors que le projet a recours à des matériaux bio-sourcés ou que les changements apportés permettent aux bâtiments d'atteindre les critères des labels BBC ou E+/C-. Par ailleurs et malgré le contexte sanitaire, la MEL a su adapter son service de « **Conseil en énergie partagé** » ou CEP. En effet, pour un

coût annuel de 1€ par habitant, les communes de moins de 15 000 habitants ont continué à obtenir un appui spécifique leur permettant de répondre aux nouvelles obligations de réduction des consommations énergétiques imposées par la loi ELAN et notamment son décret tertiaire. Forte de ce retour d'expérience, la MEL a validé en décembre 2020 la poursuite du service, pour une durée de trois ans. 40 communes ont d'ores et déjà validé leur engagement dans la nouvelle édition du dispositif. Les dispositifs de **conseil et d'accompagnement des ménages** dans leurs projets de rénovation et/ou d'adaptation de leurs logements organisés par la Maison de l'Habitat durable ont été maintenus durant toute l'année 2020. La communication a su s'adapter au contexte sanitaire et montrer la souplesse de l'organisation du réseau. A titre d'exemples, les rendez-vous ont été assurés par téléphone, le programme d'animations proposé dans le cadre d'AMELIO, a été basculé du mode présentiel au mode webinaire ; plus de 80 ateliers, conférences ont été réalisés en 2020 (sur 178 initialement programmés). Malgré le nombre important d'annulations d'animations à cause de la situation sanitaire, l'évolution du nombre de participants n'a cessé d'augmenter depuis 2019 : **1154 participants (dont 748 via les webinaires) en 2020 (623 en 2019)**.

En 2020, AMELIO s'est également doté d'un plan de communication visant à donner encore davantage de visibilité à ce réseau, notamment auprès des communes de la MEL.

## 20 km d'autoroute pour la chaleur

Après plus de deux ans de travaux et malgré les confinements successifs, la MEL a réussi à mettre en service en décembre 2020 son autoroute de la chaleur. Cette infrastructure longue de 20 km permet de faire circuler de l'eau chaude provenant de la combustion des déchets ménagers métropolitains vers des équipements publics (mairies, piscines...) mais aussi des logements sociaux. La livraison de chaleur montera progressivement en puissance jusqu'à atteindre son plein régime à l'automne 2021. Jusqu'à présent, la chaleur produite par les déchets était utilisée pour les besoins de l'usine et la production d'électricité. De leurs côtés, les réseaux de chaleur sont alimentés par du bois, du gaz ou du charbon. Avec cette nouvelle source de production, les réseaux de chaleur de Lille et Roubaix économiseront l'équivalent de 5 M€ de gaz naturel par an, cela a permis d'arrêter la chaudière au charbon du Mont-de-Terre en janvier 2021. Cet arrêt entrainera une baisse significative des émissions de CO<sup>2</sup> et de particules fines sur le territoire.



Autoroute de la chaleur sur le Grand Boulevard ▲

## Réseau électrique : travaux et redevance

En vertu du contrat de concession de distribution publique d'électricité, ENEDIS accorde à la MEL une enveloppe annuelle (plafonnée à 950 000 €) pour tous les **travaux d'amélioration esthétique** du réseau électrique basse tension – sous la forme de l'enfouissement des lignes ou bien de la mise en technique discrète (dite du « posé façade »). En 2020, sept dossiers ont ainsi abouti au versement d'un montant

total de 382 357,47 € reversé à six communes. Par ailleurs, conformément au contrat de concession, Enedis verse chaque année **une redevance d'investissement** à la MEL, autorité concédante. Cette redevance est calculée à partir des dépenses d'investissement en éclairage public et des travaux d'effacement du réseau électrique basse tension de l'année pénultième (N-2). Elle est ensuite intégralement reversée aux communes. Au total, durant l'exercice 2020, 1 390 886,47 € ont ainsi pu être reversés à 56 communes.

### EN BREF

Le schéma directeur des réseaux de chaleur adopté par délibération en décembre 2018 a retenu trois projets de développement parmi lesquels la création d'un **nouveau réseau de chaleur à Tourcoing**. L'étude de faisabilité menée en 2020 a démontré d'une part l'existence de besoins énergétiques compatibles sur ce secteur, et d'autre part, la capacité d'alimenter l'équivalent de 7 500 logements à un prix compétitif avec un taux d'énergie renouvelable à 70 %. De manière à optimiser les coûts et à limiter les nuisances aux riverains, le démarrage des travaux est envisagé pour l'été 2022 dans le cadre des travaux prévus sur le boulevard Gambetta à Tourcoing : requalification des espaces de voirie, renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

**L'Appel à projets « Mets la transition dans ton quartier » initié en 2016 a vocation à subventionner des projets portés par des associations du territoire et compatibles avec les ambitions du PCAET.** La MEL a su, malgré le contexte sanitaire, assurer la continuité du suivi de ces opérations. Ainsi en 2020, 36 projets ont été instruits et 22 ont pu être financièrement soutenus, à hauteur d'environ 20 % des dépenses. Ces derniers concernent principalement : l'éco-responsabilité (deux projets), le zéro-déchet / réparation (sept projets), l'agriculture / alimentation (six projets), la biodiversité (un projet), la mobilité (trois projets) et les énergies renouvelables (un projet). 37 communes du territoire sont concernées par au moins un projet. Plus de 30 000 citoyens ont pu être sensibilisés et plus de 9 000 accompagnés vers des changements de comportement.



## 8. Eau et assainissement

### Pour une Métropole «turquoise»

La MEL s'est engagée dans l'élaboration d'un programme d'intervention ambitieux visant à la reconquête des cours d'eau métropolitains qu'ils soient domaniaux ou non domaniaux.

Plus de 600 km de rivières ou canaux fondent l'ossature des interventions prioritaires de la

MEL visant à la fois à maîtriser le risque inondations et à permettre une reconquête écologique des cours d'eau tout en valorisant ce patrimoine au service du cadre de vie des métropolitains et de l'attractivité territoriale. En 2020, plus de 12 projets ont été initiés dans des secteurs exposés aux inondations et à fort potentiel de reconquête environnementale et de mutation urbaine.

### | COVID

## Continuité des services essentiels

Face à la crise sanitaire, la MEL s'est mobilisée pour assurer la continuité des services publics essentiels que sont l'eau potable, l'assainissement et la GEMAPI. Les organisations ont donc été adaptées très rapidement, tout en veillant à la sécurité de tous les agents. Concrètement, le plan de continuité d'activité a permis de maintenir en permanence les effectifs nécessaires à la poursuite des opérations. Et notamment celles qui ne pouvaient pas être réalisées à distance. Ainsi, les rotations des équipes associées à une mise en réserve d'une partie des agents ont été très rapidement organisées au sein des services de la régie d'assainissement de la MEL, comme de la Régie de Production d'eau Sournac, du délégataire de distribution iléo ou des partenaires exploitant les grandes stations d'épuration métropolitaines (Veolia, Suez et SOGEA).

Cette forte mobilisation a permis de maintenir en permanence la qualité de l'eau du robinet et la continuité de la collecte et du traitement des eaux usées, ainsi que l'entretien des cours d'eau et fossés indispensables à la gestion des eaux pluviales du territoire.



## 9. Déchets ménagers

### Service public de gestion des déchets : une large concertation

Une concertation a été engagée en septembre 2020 pour recueillir l'avis des Maires sur le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, et connaître leur souhait ou leur projet participant de leur prévention ou de leur meilleure gestion. Cette large concertation qui a duré jusqu'à avril 2021 avec un second questionnaire, des rencontres en conférence des territoires et des Maires, a mis en avant une satisfaction globale des élus sur les prestations réalisées par la MEL et ses prestataires tout en identifiant quelques pistes d'amélioration. Ces éléments ont permis d'enrichir le projet de schéma directeur des déchets ménagers et assimilés.

### Centres de tri : modernisation à l'étude

L'étude de la modernisation des centres de tri de Lille, Loos et d'Halluin a été engagée en 2020. Elle s'est basée sur une analyse territoriale des centres de tri existants à proximité de la MEL pour identifier les projets en cours et les équipements pouvant potentiellement être sollicités durant la période transitoire

de travaux. La particularité du gisement des déchets recyclables (forte présence du verre en mélange) impose à la MEL de gérer sa collecte sélective en autonomie dans son périmètre administratif. Des opérations en tiroir seront proposées avec dans l'été 2021 une fiabilisation du centre de tri d'Halluin, en 2022/2023 l'adaptation du centre de tri de Lille Loos puis en 2024/2026 la modernisation du centre de tri d'Halluin.

Ces travaux permettront techniquement d'accueillir l'ensemble des emballages en plastique dont notamment les films, les pots de yaourts et les barquettes.

### Réseau de chaleur : fin des travaux

La MEL a engagé en 2017 un projet d'envergure de création d'un réseau de transport de chaleur urbain (2x20 km entre Halluin et les réseaux de Lille et de Roubaix). Ces travaux, menés par l'entreprise COVALYS, ont été finalisés fin 2020, ce qui a permis notamment de mettre fin au fonctionnement de la centrale à charbon du Mont de Terre le 18 janvier 2021. L'augmentation du taux d'énergie renouvelable ou de récupération dans les réseaux générera un impact fiscal avec l'obtention d'un taux réduit de TVA.

## | COVID

### Traitement et valorisation maintenus

Pour assurer la continuité du service de collecte et de traitement des déchets, la MEL a dû réduire les fréquences de collecte en porte à porte et suspendre l'activité des déchèteries, de la collecte des déchets encombrants.

Dès le mois de mai l'ensemble des prestations et notamment celles relatives aux déchèteries et à la collecte des encombrants ont progressivement repris.

Sur les filières de traitement et de valorisation, le service a été maintenu sur toute la période du confinement, hors éco organisme.

## LES DÉCHETS EN CHIFFRES

---

### Collectes

**84 653** tonnes de déchets recyclables en porte à porte ou apport volontaire.

**246 261** tonnes de déchets non recyclables en porte à porte ou apport volontaire.

**29 089** tonnes de bio déchets (déchets de jardin et alimentaires) en porte à porte.

**7 933** tonnes d'encombrants sur rendez-vous.

### Déchèteries

Fixes: **154 064** tonnes collectées.

Mobiles: **2 282** tonnes collectées.

### Traitement

**96 019** tonnes en Centre de tri.

**354 179** tonnes au Centre de Valorisation Énergétique.

**64 087** tonnes au Centre de Valorisation Organique.

### EN BREF

Au cours de l'année 2020/2021, le **centre de valorisation organique** a fait l'objet de travaux importants pour lui permettre de retrouver ses capacités nominales. Les trois digesteurs, et la refondation des 22 tunnels de compostage du site ont été remis en état. Ces travaux permettent aujourd'hui à la MEL de bénéficier d'un équipement opérationnel permettant le compostage et la méthanisation des biodéchets produits par près de 600 000 habitants métropolitains.

**Grâce à l'adaptation de son mode de distribution des composteurs individuels** en formule «à emporter» (ou drive), la MEL

a par ailleurs doté, au second semestre 2020, 2 430 foyers métropolitains en solution de tri à la source et de la valorisation in-situ des biodéchets, soit 40 (39 en drive et un avant Covid) communes concernées et au minima autant de formule «à emporter» organisée par les services de la MEL conjointement avec les communes partenaires. Comme en 2019, l'engouement des habitants et des collectivités, pour ce dispositif proposé par la MEL, ne s'est pas démenti, et la réussite de cette édition 2020 est le fruit de la collaboration active de la MEL avec les communes de son territoire.

## 10. Nature, agriculture et environnement

### Espaces naturels : un accueil au top !

Face à une forte demande d'espace de nature après le premier déconfinement, la MEL a su se mobiliser afin de favoriser et sécuriser l'accès au public de ses espaces naturels.

Une communication réactive, des protocoles adaptés à chaque site, des équipes et prestataires mobilisés ont permis de faire de cette année si particulière, une saison accueillante et animée sur le thème des quatre éléments. À titre d'exemple, malgré une saison réduite de trois mois, les animations nature, assurées par des prestataires, ont été reprogrammées à 100 % sur les sites en libre accès et les Relais Nature. Sur des sites où nous imaginons et investissons en continu, cette année encore, le public a su nous montrer son attachement pour ces milieux riches et fragiles, support d'une nature riche et diversifiée que nous avons pour mission de valoriser et le devoir de protéger.

### Connaître pour mieux protéger et mieux gérer

L'année 2020 a été l'année de clôture du programme Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), engagé en janvier 2018, pour trois ans. Ce programme a permis notamment d'améliorer et mettre à jour les connaissances sur la biodiversité du territoire métropolitain, de

développer des outils cartographique de porter à connaissance et de sensibiliser les habitants et acteurs locaux à la biodiversité et sa nécessaire préservation. La MEL dispose à ce jour d'un véritable état des lieux de la biodiversité métropolitaine. Des animations et six projets éco-citoyens spécifiques au programme ABC ont été réalisés et ont permis, au total, la sensibilisation de 895 participants. Cette base de connaissances offre de nouvelles perspectives en termes de portée à connaissance dans une logique de préservation des espèces identifiées et de leurs prises en compte dans les documents de planification. À partir d'une cartographie des zones à enjeux qui pourra ainsi être élaborée, des actions de reconquête des espèces et des habitats associés pourront être mise en œuvre sur la base de plans d'actions. Grâce à ce socle commun, la MEL a notamment initié en 2020 l'élaboration des plans de gestion de l'ensemble de ces espaces naturels métropolitains.

### Des expérimentations pour accompagner les agriculteurs

Par sa stratégie patrimoniale sur les terres arables et naturelles de la MEL, votée en 2019, la MEL propose une vision et une gestion stratégique de long terme du patrimoine rural. Il s'agit de sécuriser les locataires par la conclusion de baux dès lors que les parcelles sont

## LA BIODIVERSITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

---

**2 483** espèces recensées (observations faites depuis 2000), dont : 1524 espèces de faune et 1019 espèces de flore.

**149** espèces découvertes sur la durée du programme ABC, dont 71 espèces de plantes vasculaires et 78 espèces de faune.

+ de **57 000** données collectées durant le programme ABC.

classées en zonage A et N au PLU 2, afin de leur permettre une meilleure visibilité pour envisager des transmissions ou des changements de systèmes; d'accompagner les pratiques agricoles durables sur le territoire métropolitain en généralisant la conclusion de baux ruraux environnementaux (BRE); d'anticiper les transmissions ou les départs à la retraite et de proposer un cadre pour les réaffectations de ce patrimoine.

Un diagnostic du foncier a été effectué par la SAFER sur le secteur test de l'UTRV (Unité Territoriale Roubaix - Villeneuve d'Ascq). Le dispositif global proposé, validé conjointement par la Chambre de l'Agriculture et la MEL commence à être proposé aux exploitants concernés de ce secteur. En 2020, les deux premiers BRE ont été signés sur la MEL. Leur mise en place se fait dans un cadre concerté et progressif, les premiers retours terrains sont positifs et permettent de renouer le dialogue entre propriétaire et locataires agricoles.

Dans le cadre du projet de territoire des « Gardiennes de l'eau », la MEL a décidé d'élaborer un dispositif de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PEAN) sur le territoire des 26 communes concernées.

Il vise à protéger et permettre le développement des espaces agricoles et naturels durablement, en adéquation avec l'enjeu de protection de la ressource en eau. Un programme d'actions co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné et en particulier les agriculteurs, doit permettre de favoriser le développement des exploitations agricoles, la gestion forestière et les espaces naturels. La MEL est accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration du PAEN. L'année 2020 a été consacrée à la réalisation du diagnostic des espaces naturels et agricoles de ce territoire. La deuxième phase « de coconstruction » suivra courant 2021, en dehors de la saison culturale.

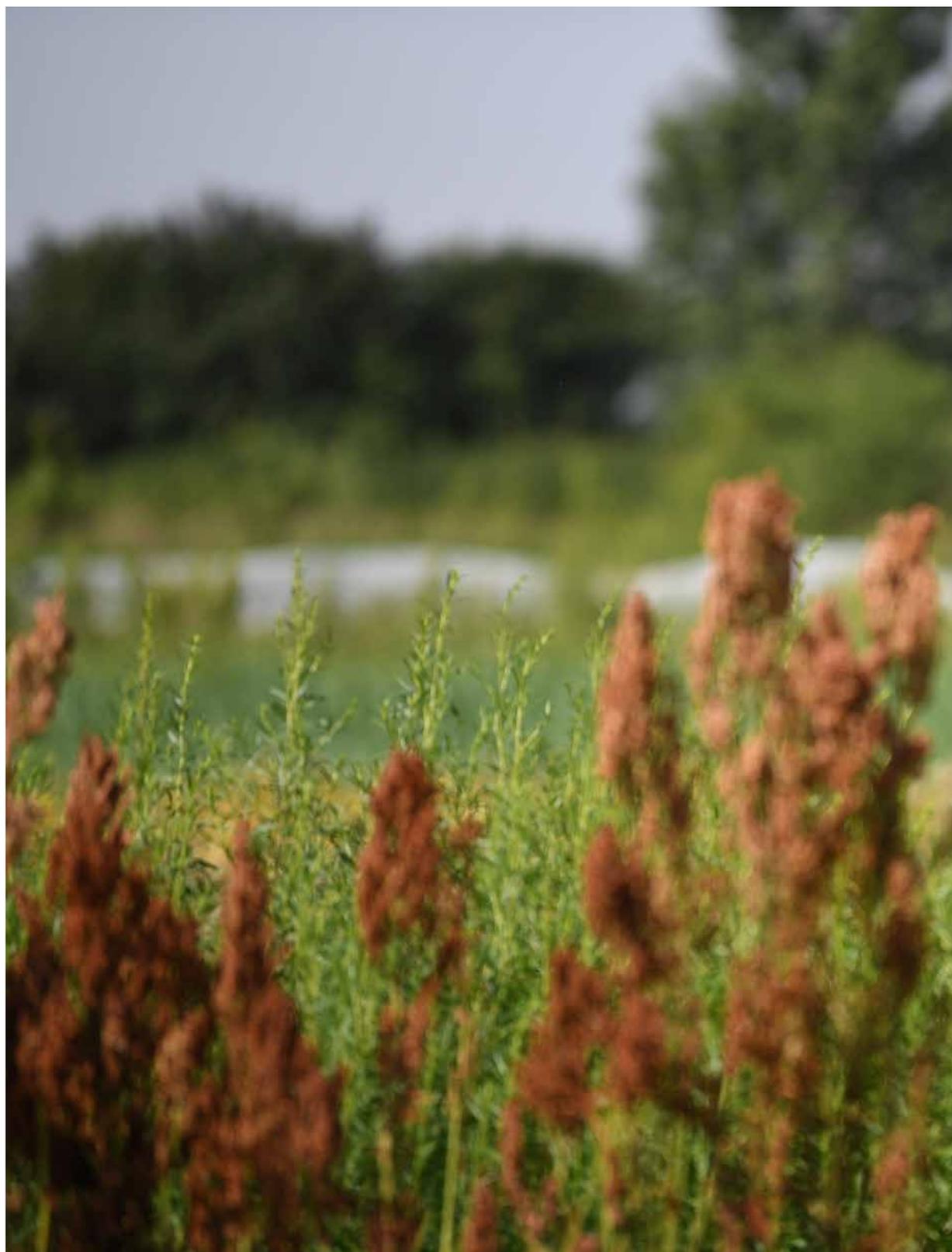
## EN BREF

Et la troisième édition du **Marché made in MEL** s'est tenue le premier dimanche du week-end de septembre en 2020, malgré le contexte sanitaire difficile, cette édition a connu un franc succès avec plus de 2500 visiteurs.

**Poursuite du travail avec les Planteurs volontaires** (engagé depuis 2016) pour lutter contre le changement climatique: en dépit des conditions difficiles, manque de bénévoles dû à la crise sanitaire, des chantiers ont pu être réalisés en 2020 grâce notamment à la mobilisation des agents volontaires de la MEL, 12 000 arbres ont été plantés.

Un **petit train électro-solaire** a été acheté et livré pour l'Espace naturel métropolitain.

**La poursuite des opérations d'aménagement et de sécurisation des sites MEL (DPS)** avec l'adoption en décembre 2020 de la délibération relative à la stratégie immobilière et patrimoniale de la MEL (lancement du SDIP); lancement du concours de maîtrise d'œuvre, lancement des travaux d'individualisation entre bâtiments du site Blanchemaille; et la fin des travaux de la réhabilitation de la Condition Publique (opération lauréate du concours national du Ruban du Patrimoine).





## 11. Jeunesse et citoyenneté

### PIA jeunesse : confinement et collaborations en mode design ont rythmé la dernière année du programme...

Avec la crise sanitaire, il a été nécessaire d'adapter le suivi des actions et maintenir le contact avec les partenaires jeunesse, qui ont eux-mêmes fait preuve de beaucoup d'imagination et de sens de l'adaptation pour poursuivre, voire renforcer, l'accompagnement des jeunes. Alors que le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) devait se terminer au 31 décembre 2020, l'ANRU a accordé une prolongation du projet de six mois supplémentaires pour permettre aux partenaires de finaliser leurs projets dans de bonnes conditions. Cette prolongation a été faite à budget constant.

Ces six mois supplémentaires ont été mis à profit pour poursuivre les réflexions et la co-construction de l'après-PIA, notamment au sujet du « living lab jeunesse » qui a fait l'objet d'un POC accompagné par une équipe de designers dans le cadre de Lille métropole, capitale mondiale du Design. Initié début 2020, le déroulement de ce POC a également dû être adapté au contexte sanitaire avec deux ateliers menés à distance.

### Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole : nouveautés et adaptation

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 a vu la bascule du Fonds Métropolitain d'Aide aux Jeunes vers le Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (FAJeM) avec des nouvelles typologies d'aides, un processus 100 % dématérialisé, ou encore la remise de kits hygiène aux jeunes en plus grande difficulté...

Le premier confinement a entraîné quelques changements, notamment avec la fermeture en présentiel d'une majorité des structures de proximité (Missions Locales, Clubs de Prévention, CCAS...) et de ce fait le paiement des aides exclusivement par virements bancaires. Toutefois, le dispositif dématérialisé a ainsi pu, malgré un ralentissement notable des dossiers, être inscrit au titre du Plan de Continuité d'Activité de la MEL, et répondre le mieux possible aux difficultés des jeunes durant cette période.

En 2020, ce sont, malgré la crise, 2 421 demandes qui ont été traitées, émanant de 1 898 jeunes,

dont 59% de jeunes hommes, 41% de jeunes femmes. 67% ont constitué des demandes d'urgence, 28% ont constitué des demandes thématiques, 5% ont constitué des demandes d'aides renforcées... pour un montant moyen attribué par jeune de 345€.

Enfin, la remise des kits hygiène aux jeunes en plus grande difficulté ayant été interrompue durant ce confinement, ces stocks disponibles ont fait l'objet d'un partenariat ayant permis la délivrance de ces kits aux familles les plus vulnérables, au cœur de cette période si particulière.

Fin 2020, la MEL s'est inscrite dans le Plan de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, notamment en ajoutant deux nouvelles aides dans le FAJeM : d'une part à la lutte contre la fracture numérique (matériel et accès internet) et d'autre part, le renforcement des aides à la mobilité via les modes doux (acquisition de vélo électrique, trottinette électrique et remise d'un kit sécurité).

### Le Summer Pass maintenu

Le Summer Pass est un dispositif pour les jeunes de 16 et 17 ans leur permettant de bénéficier de bons plans dans la métropole durant la période estivale du 1<sup>er</sup> juillet au 21 septembre 2020. En 2020, malgré la crise sanitaire, la MEL a décidé de maintenir son dispositif d'été à l'attention des jeunes métropolitains. La tranche d'âge a été étendue aux années de naissance 2002, 2003 ou 2004 permettant ainsi de toucher certains jeunes de 15 ans et de 18 ans. En raison des contraintes sanitaires, l'offre 2020 était constituée de six entrées dans les ENM, une C'ART et dix trajets de transport en commun Ilévia. Malgré ce contexte, le Summer Pass 2020 a rencontré un franc succès puisque le seuil maximal de distribution de 2500 a été atteint malgré l'absence d'événement festif, sportif et culturel. 92 communes ont été touchées sur les 95 que compte désormais la MEL.

### Réussite : la campagne de prévention contre les violences intrafamiliales

Du 23 au 29 novembre, pour sa troisième année consécutive, la MEL a relancé sur l'ensemble de son territoire sa campagne de « lutte contre les violences intrafamiliales ». Objectif : éveiller

toujours les consciences et faire sortir les victimes de leur isolement. La campagne digitale a rencontré un vif succès, avec de très bons taux de clics, de visionnages, etc. Les infos et vidéos ont été lues et partagées. Une prolongation de la campagne digitale a donc été initiée. Cette année, le guide a été assorti d'une plaquette relative aux conduites à tenir et aux dispositifs existants en situation de confinement.

### Animation Pédagogique : les Voyageurs du temps... de la MEL

Jusqu'en mars 2020, la MEL ouvrait ses portes à des groupes d'enfants scolarisés entre les mois d'octobre et de juin à raison de deux ou trois groupes par semaine. Il s'agissait principalement de jeunes âgés entre 9 et 11 ans (classes de CM1 et CM2) ainsi que des Conseils municipaux d'enfants. Une animation pédagogique, véritable instruction civique ludique et adaptée aux enfants de cette tranche d'âge, se déroulait dans la salle du Conseil de l'ancien siège et durait près de trois heures. Elle comprenait, notamment, un jeu de rôle où les élèves présentaient un programme afin d'élire leur Président(e) d'assemblée.

Depuis la mise en place de cette activité en 2015 et jusqu'en mars 2020, la MEL a ainsi accueilli près de 1500 élèves en moyenne chaque année. La crise sanitaire a mis fin à ces accueils. Lorsqu'il s'est avéré que la crise allait

durer, une nouvelle animation a été mise en place afin de présenter la MEL dans les écoles primaires (classes de CM1 et CM2). Cette animation s'intitule Les Voyageurs du temps de la MEL. A travers un voyage dans le passé en compagnie de Meltout, un personnage mascotte, les enfants découvrent le développement et l'organisation des services publics qu'ils utilisent tous les jours. Cette animation correspondant au contenu des programmes scolaires a été travaillée en 2020 et sera proposée en 2021 gratuitement dans les écoles.

### La MEL lauréate des Trophées de la Participation Citoyenne

Le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020, la MEL s'est vue remettre un Trophée de la participation et de la concertation pour la concertation préalable relative à son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont le projet a été approuvé en Conseil Métropolitain le 17 décembre 2019.

Ces trophées, décernés par la Gazette des communes et Décider Ensemble, récompensent les collectivités qui ont mis en place des dispositifs de concertation ou de participation exceptionnels. C'est par ailleurs la deuxième fois que la MEL remporte ce prix, avec un précédent en 2018 portant sur la concertation #JEM-Jeunes en Métropole. Cette récompense salue donc l'ambition fixée par la MEL à l'occasion de sa concertation liée au PCAET.

## EN BREF

**12 concertations** s'appuyant à la fois sur la plateforme collaborative de participation citoyenne et sur des ateliers en présentiel ou en visio ont été menées en 2020. Du fait de la fin de mandat et de la période électorale, moins de projets ont été soumis en concertation. Par ailleurs, la crise sanitaire a chamboulé les concertations et notamment les temps de présences, de rencontres directes avec les citoyens. Ainsi la MEL a-t-elle organisé des ateliers et conférences de partage en visio, grâce à des webinaires participatifs.

**Le pacte de gouvernance**, une possibilité offerte par la loi, permet de partager

et d'inscrire les ambitions en matière de participation citoyenne. Afin de préparer le pacte de gouvernance et son volet citoyenneté, une large concertation a débuté en 2020 pour partager les besoins et attentes des communes en matière de participation citoyenne. Ces débats, en conseils des maires des territoires ont notamment permis la mise en place de la charte de la participation citoyenne qui sera présentée en 2021 en Conseil métropolitain. Ils ont également permis de préciser les besoins des communes en matière d'accompagnement pour leur budget participatif et ce en vue d'une délibération en 2021.

## 12. Culture

### Lecture pour tous

Après une période de fermeture totale liée au confinement de mars, les bibliothèques ont été les seuls lieux culturels autorisés à rouvrir (retrait de commandes, couvre-feu, accès/services limités...).

L'édition 2020 de la Nuit des bibliothèques *AfriqueS* a été adaptée mais maintenue.

Afin de dynamiser le réseau des bibliothèques, de les accompagner dans la transition numérique et de promouvoir le livre et la lecture, la MEL a voté au Conseil de décembre le plan de développement.

Enfin, 79 000 nouvelles, poésies ou BD ont été téléchargées via l'appli de lecture Bibliomobi, la bibliothèque numérique de la MEL !

### Patrimoine : la MEL, un acteur fort

En 2019, l'émoi international suscité par l'incendie de Notre-Dame de Paris a poussé de nombreux élus locaux à s'interroger sur l'état de conservation du patrimoine historique et architectural. La MEL a ainsi souhaité se positionner comme un acteur fort dans le domaine de la protection et la restauration du patrimoine,

aux côtés des communes, en créant un fonds de soutien en investissement. Voté en décembre 2020, le fonds de concours Préservation du patrimoine historique et architectural permet, de façon inédite, la sauvegarde, la restauration de biens en périls ou à préserver, immeubles ou objets, mais également la valorisation de projets dans l'optique d'une meilleure mise en tourisme de sites déjà restaurés.

### Musée de la Bataille de Fromelles : fermé mais actif

Le Musée de la Bataille de Fromelles a été marqué par une fermeture administrative liée à la crise sanitaire de mi mars à mi juin 2020, puis à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020. Durant ces périodes de fermeture, les équipes du Musée ont continué le travail de médiation envers les écoles (interventions en visio et hors les murs) et ont développé des offres numériques pour les familles sur les réseaux sociaux. Sur l'année 2020, le Musée a aussi poursuivi le travail d'enrichissement de ces collections et a présenté les grandes orientations de son **nouveau Projet Scientifique et Culturel**.



La Nuit des bibliothèques, un événement désormais incontournable pour les métropolitains ▲

## 13. Sports

### Paris 2024 : des espoirs et du hand !

Après le succès des Championnats du monde masculin en 2017, le handball sera de retour au Stade Pierre-Mauroy en juillet 2024.

La candidature de la Métropole Européenne de Lille a, en effet, été retenue pour accueillir les tournois olympiques de handball féminin et masculin : une occasion en or pour venir soutenir les deux équipes françaises, championnes olympiques en titre depuis les succès de Tokyo. Les Jeux Olympiques de Paris 2024 se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024 et 76 matches de handball se dérouleront du 27 juillet au 11 août 2024.

La MEL devra proposer un site d'hébergement reprenant les conditions d'accueil d'un village olympique pour recevoir les joueurs venus du monde entier. Le Stadium est le site pressenti pour accueillir ce projet, qui sera un héritage tangible des Jeux.

Labellisée « Terre de Jeux 2024 » en décembre 2019, la MEL poursuit la mobilisation de son territoire en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris au travers de programme sociétaux, du soutien d'événements et d'athlètes.

#### Espoirs 2024

La Métropole est riche de jeunes athlètes qui se préparent dès maintenant pour rapporter

des médailles olympiques de Paris en 2024 et faire briller le territoire.

Malgré des ambitions sportives élevées, certains d'entre eux ont des ressources parfois très limitées qui les empêchent de s'entraîner dans de bonnes conditions. Afin de les accompagner dans leur projet olympique ou paralympique, la MEL a décidé d'attribuer une aide financière annuelle à 30 d'entre eux : une deuxième promotion d'athlètes qui vont ainsi bénéficier d'une aide de 4 000 € par saison jusqu'en 2024. Il s'agit de les aider à financer leur équipement et leurs déplacements, et faciliter la conduite de leur double projet sportif et scolaire ou professionnel. En contrepartie, les athlètes s'engagent à devenir de véritables ambassadeurs du territoire pour les années à venir.

Les 30 athlètes ont été sélectionnés par un jury d'experts (représentants de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, du CREPS, du Comité Régional Handisport...) sur la base de critères précis : figurer sur les listes ministérielles, être licencié dans un club métropolitain, performer dans des disciplines olympiques et paralympiques, présenter des résultats sportifs significatifs, et s'engager à valoriser le territoire métropolitain.

La communication autour de ces athlètes s'est notamment traduite par une web série valorisant les athlètes interviewés par le champion du monde du 800 m Pierre-Ambroise Bosse.

### EN BREF

**Stadium.** Le contexte sanitaire a fortement perturbé l'activité de notre équipement sportif. Malgré cela, durant la période de crise, les équipes du stadium sont restées mobilisées pour accueillir les sportifs de haut niveau et ainsi leur permettre de poursuivre leur préparation physique et leurs entraînements.

**France 2023.** La Coupe du Monde de rugby se déroulera en France du 8 septembre

au 28 octobre 2023, cinq matchs ont été attribués à la MEL incluant deux rencontres de l'équipe d'Angleterre, l'équipe d'Ecosse et l'équipe de France, d'autres équipes sont en attente de qualifications. Les échanges se sont poursuivis autour de l'accueil de l'événement au Stade Pierre Mauroy, la billetterie, la visibilité de la MEL et la candidature à l'accueil d'une équipe en camp de base au Stadium.

---

## Haut-niveau: des clubs qui s'adaptent

---

L'impact de la crise sanitaire sur la tenue des championnats, n'a pas permis le bon déroulement de l'ensemble de compétitions sportives sur le territoire, de nombreuses rencontres se sont également déroulées à huis-clos, dans un contexte d'incertitude économique.

Afin d'accompagner les clubs, le versement des subventions a été adapté pour la saison sportive 2020-21, avec un premier versement de 70 % des subventions à la reprise de la saison (puis 20 % à la mi-saison et 10 % en fin de saison). Les clubs ont par ailleurs dû se renouveler pour développer leur communication et garder le contact avec leurs abonnés et partenaires, l'usage des réseaux sociaux pour les diffusions s'est notamment développé cette année. Ils ont aussi été sollicités pour la mise en œuvre d'actions sociales en compensations des places habituellement attribuées en faveur de l'accès au sport pour tous.

**Piscine et patinoire.** La situation exceptionnelle de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et les mesures de restriction associées prises depuis le 16 mars 2020 ont affecté le fonctionnement de nos équipements délégués, la piscine des weppes et la patinoire Serge Charles. Face à cette situation, la MEL a versé une indemnité temporaire à nos deux exploitants dans l'attente du versement de l'indemnité qui serait due pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur l'équilibre économique du contrat.





## 14. Tourisme

### Une nouvelle approche de la data

Un nouveau chantier a été lancé par l'Observatoire du tourisme - le projet Bigdata & Tourisme. Mené en partenariat avec le laboratoire de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci de Paris-La Défense ce travail pionnier doit permettre de poser les bases de demain de l'observation touristique « augmentée » pour

mener vers une autre approche du marketing de la destination. L'Agence d'attractivité Hello Lille et l'Agence d'urbanisme Lille Métropole sont partenaires de ce projet soutenu par la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires d'accueil, Elisa, clubs et mouvements sportifs, Académie et structures sociales, sites d'excellence, services de l'État etc, et de développer l'engouement local autour du rugby.

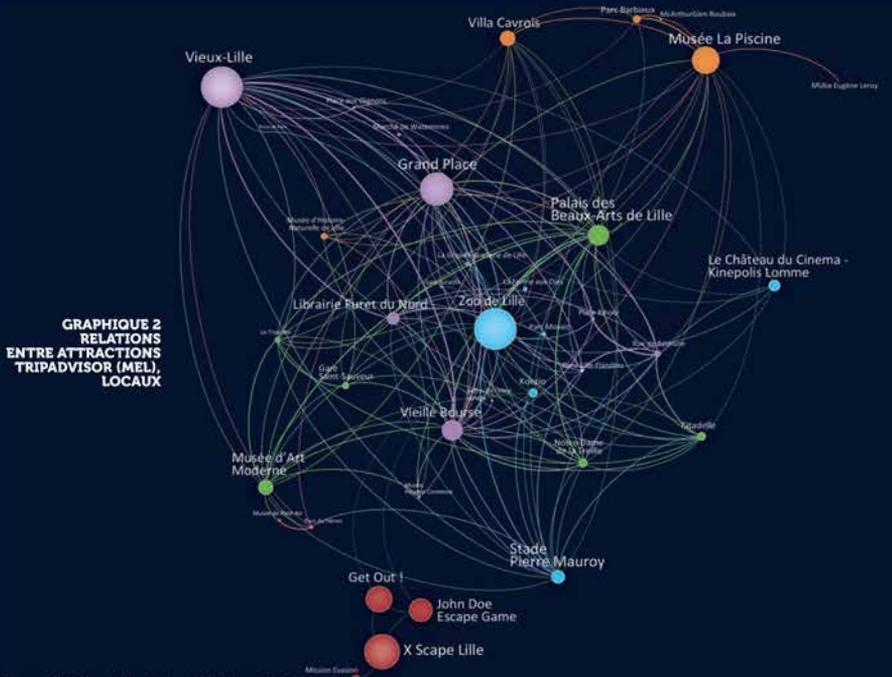
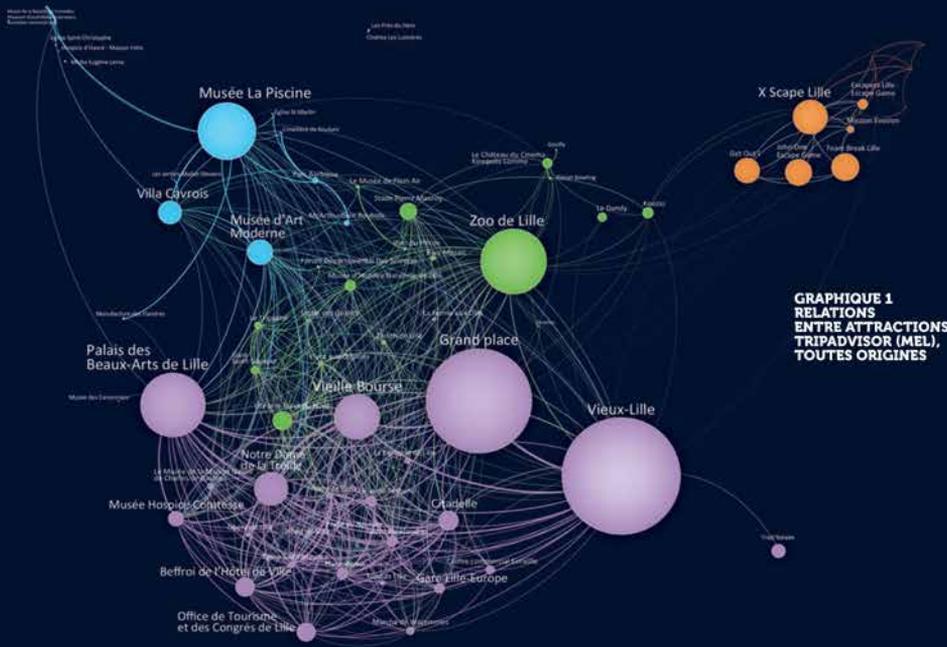
### | COVID

## Tourisme : la MEL 100 % mobilisée

Sans la fréquentation (restriction de voyages, fermetures, interdiction de réunions etc.), la filière touristique (+ de 4 000 entreprises et + de 32 000 emplois, soit 7 % de l'emploi métropolitain), a connu une crise sans précédent : plus d'un million de nuitées en moins pour l'hôtellerie (2,5 millions en temps « normal »), plus de 180 millions d'euros de perte de chiffres d'affaires et deux tiers des effectifs en chômage partiel.

Face à cette situation dramatique, la MEL a utilisé tous les leviers pour soutenir la filière dans le cadre du plan de relance : Fonds de rebond spécifique (qui a bénéficié pour 60 % des demandes à la filière tourisme et événementiel), report de collecte de la Taxe de séjour, allègement sous condition de cotisation foncière des entreprises, soutiens aux têtes de réseau des filières pour « s'adapter » ; mesures de relances : moyens à Hello Lille pour accélérer le retour des touristes d'agrément (opération de promotion « l'Été dans les étoiles ») et des congrès et événements professionnels (fonds booster congrès).

De plus, la destination a été la première, dans le cadre d'un partenariat entre Hello Lille et l'Institut Pasteur, à se doter d'une démarche de rassurance sanitaire territoriale : Destination clean and safe.



Sources : EIREST, à partir des données TripAdvisor mai 2018

## 15. Crématorium

### Des travaux à Herlies et Wattlelos

À Herlies, le chantier de requalification du site s'est poursuivi avec la recherche d'une nouvelle harmonie dans les espaces intérieurs qui opère une véritable transformation de ce lieu : remplacement du mobilier (salles de cérémonie et espaces de convivialité) ; recours généralisé à des teintes plus chaudes ; nouvelle accessibilité et meilleure visibilité des espaces administratifs ; redéfinition de la répartition des différentes zones « familles ».

Côté extérieur, le projet général de requalification est relancé avec : l'extension du parking initial (actuellement insuffisant) sur une parcelle limitrophe, propriété la MEL ; le réaménagement des circulations (distinction accès famille/accès technique) ; et la transformation du parking actuel en zone végétalisée pour offrir un visuel apaisant au sortir des salles de cérémonie.

Enfin, il faut souligner le lancement de la programmation des travaux de récupération de chaleur et d'isolation thermique (maîtrise de la déperdition énergétique).

À l'instar de ce qui a été réalisé à Herlies, l'aménagement d'un site cinéraire à Wattlelos vient

boucler le projet d'implantation du nouveau crématorium en remplacement du site initial ouvert dans les années 1980. En dépit de la crise sanitaire, d'importants travaux ont pu être réalisés à proximité pour créer un site dédié à la dispersion des cendres. Conçu selon le symbolisme du vitrail, cet espace de recueillement a reçu les plans des premières vivaces dans plusieurs de ses parcelles.

#### EN BREF

##### **Cimetière métropolitain de Wattlelos.**

Environ 80 des 200 reprises matérielles avaient été réalisées au moment où le chantier des exhumations administratives a été interrompu par la crise sanitaire ce, durant de nombreux mois. Il faut également noter l'organisation du premier comité de pilotage politique, tel qu'il est prévu dans la convention de gestion.

---

## Un service qui s'est adapté

---

Si la fonction initiale d'un crématorium consiste à pratiquer des crémations humaines, l'essentiel de sa mission de service au public consiste à accompagner les familles endeuillées dans la personnalisation et la conception du dernier hommage qu'elles souhaitent rendre à leurs disparus et à leur garantir un déroulé serein des différentes étapes de cet adieu.

La gestion des deux crématoriums a été sensiblement touchée par la crise sanitaire ce, à plusieurs titres. Elle a notamment touché le personnel puisque deux agents ont été confinés dès le 17 mars à titre préventif; l'apparition d'un cluster à Herlies a contraint la fermeture du site durant une semaine, mais la mise en place d'une gestion de crise à Wattrelos a permis de limiter l'impact sur l'activité; et l'organisation des équipes a été immédiatement adaptée. Pour les familles, la MEL a décidé la mise en place de la gratuité des salles de cérémonie durant la période de forte restriction de la jauge limitée à 15 personnes (1<sup>er</sup> avril - 31 mai) et l'installation d'un dispositif de diffusion des cérémonies à distance (streaming) assorti de la fourniture de leur enregistrement sur clé USB.

Côté équipement, l'installation du troisième appareil de crémation n'a pas pu être menée à terme dans les délais prévus en raison du retrait des équipes de la société prestataire.

## 16. Finances

### Makers: le soutien à une communauté pourvoyeuse d'innovations

Au travers de son dispositif MEL Makers, la MEL et ses partenaires soutiennent depuis maintenant trois ans l'écosystème des Makers de son territoire. Ce sont ainsi 30 projets qui ont été accompagnés et près de 220 000 € récoltés lors de campagnes de financement participatif. Nous avons pu nous rendre compte au plus fort de la crise sanitaire de l'intérêt qu'il

pouvait y avoir à soutenir cette communauté pourvoyeuse d'innovations multiples. La MEL souhaite poursuivre cet accompagnement en travaillant avec ses partenaires et la communauté des Makers à la mise en place d'une « Métropole du Faire » afin de valoriser le « faire » au service de l'innovation, de l'économie, de la formation et de l'emploi.

## CHIFFRES CLÉS

---

**1 691,6** millions d'euros de dépenses totales.

**351,7** millions d'euros de dépenses d'équipement (investissement).

**1 201,3** millions d'euros de dépenses de fonctionnement.

**50 560** liquidations.

**19** jours de délai global de paiement moyen.

**84 %** de factures dématérialisées, avec un taux de rapprochement automatique de 88 %.

**22** millions d'euros de subventions conventionnées en 2020.

---

## **Le soutien au CHU: campagne de financement participatif « Du matériel pour le CHU de Lille »**

---

En plus de l'aide apportée directement par la MEL (fourniture de plateaux repas et d'agents de sécurité, achat de masques), le CHU de Lille a mené une campagne de financement participatif, avec le soutien de la Métropole Européenne de Lille et de la Ville de Lille, en partenariat avec les plateformes KissKissBankBank et MyMoneyHelp. Il s'agissait de soutenir les professionnels du CHU et ses hôpitaux partenaires en contribuant à l'achat d'équipements nécessaires à la prise en charge de patients atteints du COVID-19. Cette campagne visait à contribuer au financement de l'équipement médical des chambres de l'Hôpital Calmette, transformé en Hôpital COVID-19, soit :

- **20 tensio-saturomètres (SPO2) = 26 000 € ;**
- **10 respirateurs de réanimation = 155 000 €.**

Soit un objectif ultime de campagne de 181 000 €.

À la fin de la campagne, 120 574 € ont été collectés auprès de 1116 contributeurs. Ce montant se compose comme suit :

- **KissKissBankBank: 64 046 € pour 890 contributeurs (don moyen de 71,96 €) ;**
- **MyMoneyHelp: 15 978 € pour 226 contributeurs (don moyen de 70,70 €) ;**
- **Versement au fonds de dotation du CHU (par des communes de la MEL): 40 550 €.**

## Le maintien des paiements et le soutien à la trésorerie des entreprises

Lors de toute la crise Covid, la MEL s'est mobilisée pour continuer ses paiements à ses fournisseurs et ainsi éviter d'assécher leur trésorerie. En 2020, ce sont donc plus de 50 560 paiements dans un délai moyen de 19 jours, malgré l'adaptation dont eu du faire preuve les équipes pour poursuivre leur activité à distance. En outre, la MEL a exceptionnellement ouvert ses modalités d'avances sur marché, le portant jusqu'à 60 %, là encore afin d'aider la trésorerie de ses fournisseurs.

## Développement d'une culture de la recette

La recherche de financement s'est poursuivie durant l'année 2020. Ce sont près de 22 M€ de subventions qui ont été conventionnées depuis janvier 2020 (dont 3 M€ au titre du plan de relance) et depuis janvier 2021 ce sont plus de 19 M€ de demandes de subventions qui ont été déposées (dont plus de 9 M€ au titre du plan de relance). Ce travail est aujourd'hui reconnu par nos partenaires institutionnels et permet à la MEL de peser dans les négociations entourant les grandes contractualisations.

## Les chiffres des achats et de la commande publique

En raison de la situation exceptionnelle de 2020 (crise sanitaire + mise en œuvre retardée du nouveau Conseil), le nombre global de consultation a sensiblement baissé par rapport aux années précédentes (-28 % par rapport à la moyenne 2018-2019). Pour autant, 665 consultations ont été lancées l'an passé.

La répartition des procédures par nature est la suivante : 61 % pour les services ; 25 % pour les fournitures et 14 % pour les travaux. Cependant, la répartition par nature en montant est différente : avec 71 % pour les travaux ; 20 % pour les services et 9 % pour les fournitures.

Près de 80 % du volume d'achats réalisé l'a été auprès d'entreprises localisées dans la région Hauts-de-France, un chiffre qui confirme le rôle moteur de la MEL pour l'économie régionale. 261 000 heures d'insertion réalisées en 2020 contre 169 000 en 2019 soit une augmentation de 54 % au profit de 489 personnes bénéficiaires contre 368 en 2019.

Par ailleurs, il faut noter la rédaction, sous le pilotage de la MEL d'un Règlement de la consultation (RC) régional harmonisé et simplifié dans le cadre de l'Observatoire régional de la commande publique piloté par la Préfecture de région.

Enfin, le partenariat mis en place avec la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) au travers de la communication de la programmation 2021-2022 des marchés de travaux publics de la MEL s'est poursuivi.

### EN BREF

Une administration encore plus moderne et encore plus responsable avec la dématérialisation intégrale de l'activité relative aux autorisations d'urbanisme ; avec aussi la suppression de 69 % des imprimantes individuelles depuis le début de la politique d'impression ; une première expérimentation en e-commerce sur les fournitures de bureau, mise en place de gestion des fournitures par Pôle (enveloppes).



## CHIFFRES CLÉS 2020

---

**11,3 M€** d'achats dont 3,2 M€ d'achats UGAP.

**254** fournisseurs actifs dont 56 % en Région Hauts-de-France.

**128** marchés actifs, dont 66 avec au moins un critère de la politique achats responsable.

**33** procédures notifiées.

## 17. Ressources humaines

### Ressources humaines : un cap, des orientations pour répondre aux défis

La loi de transformation de la fonction publique, a introduit des dispositions prévoyant l'édition par les administrations de lignes directrices de gestion des ressources humaines, d'un nouveau plan d'égalité femmes-hommes ainsi que la mise en œuvre d'un dispositif de signalement.

#### Lignes directrices de gestion

Ces lignes directrices de gestion ont vocation à fixer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la MEL. Elles fixent aussi en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours. Elles ont été délibérées le 18 décembre 2020 par le Conseil métropolitain pour six ans.

Ainsi, la stratégie RH de la MEL repose sur le respect de l'équité et de la transparence. Elle est définie autour de quatre axes :

- accompagner les transformations de l'établissement ;
- anticiper et innover, développer une vision prospective ;
- assurer les fondamentaux RH ;
- piloter et développer la performance opérationnelle et financière de l'activité RH.

#### Nouveau Plan Egalité Hommes-Femmes

L'adoption d'un plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est inscrite à l'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et vise à renforcer l'égalité professionnelle et la prévention des actes de violence, harcèlement, discrimination et agissements sexistes.

La MEL avait déjà anticipé ces enjeux par la signature en 2013 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et par l'adoption d'un premier plan pour la période 2016-2020.

Le plan 2021 - 2023 vise cinq objectifs principaux : assurer la gouvernance du projet ; agir pour l'égalité de rémunération ; garantir l'équité dans le parcours professionnel ; favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et vie personnelle et familiale ; et enfin, prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, d'harcèlement ou d'agissements sexistes.

#### Dispositif de signalement

Rendu lui aussi obligatoire par la loi de Transformation de la fonction publique, ce dispositif d'alerte professionnelle au service de la protection des agents s'est construit autour d'une équipe pluridisciplinaire afin d'élaborer une procédure au niveau du recueil, du traitement interne des signalements mais aussi des modalités d'accompagnement des agents. Le dispositif a pu voir le jour dans des délais contraints. Ainsi son adoption a été actée par une délibération le 18 décembre 2020.

### EN BREF

**Déplacements** - La MEL a fait l'acquisition de 87 nouveaux vélos et trottinettes afin de compléter et améliorer l'offre de service de la mobilité douce. Par ailleurs, 777 agents ont bénéficié d'un remboursement de 50 % de leur abonnement transports dans le cadre du Plan de Déplacements Entreprise (PDA). Elle a ainsi investi 62 000 euros pour les mobilités douces.

## Au cœur de la gestion de la crise sanitaire et du maintien de l'activité

La MEL s'est mobilisée pour permettre aux agents d'exercer leurs missions lors du Plan de Continuité de l'Activité et du Plan de Reprise de l'Activité, avec une priorité absolue, la sécurité sanitaire articulée autour de sept principes :

- **respect permanent des mesures barrières ;**
- **protection des agents vulnérables, à risque ou aidants ;**
- **auto-surveillance et mise à l'isolement ;**
- **priorité au travail à distance ;**
- **maintien et renforcement des dispositifs d'accompagnement ;**
- **recours aux tests ;**
- **ajustement de la reprise d'activité aux mesures de protection disponibles.**

La MEL a eu comme préoccupation de maintenir le lien avec l'ensemble des agents pour éviter leur isolement. C'est la raison pour laquelle, dès le 20 mars une Cellule d'Information dédié aux Agents de la MEL (CIAM) a été instaurée. Portée par les Ressources humaines, elle s'organise autour de deux niveaux : un accueil de premier niveau pour répondre aux questions, apporter des précisions ou proposer une écoute et un accompagnement de second niveau avec des psychologues du travail ou cliniciens, en lien avec les médecins de prévention de la MEL en cas de difficultés identifiées.

La diffusion des supports de communication et d'information créés durant le premier confinement pour informer de l'actualité, partager sur les projets,

valoriser les métiers et les agents a aussi contribué à maintenir le lien : Notre Télé hebdomadaire, Newsletter COVID en fonction de l'actualité, T'as cinq minutes, espace de rencontre virtuel des agents sur des thématiques professionnelles. La ligne managériale a été également sensibilisée à cet effet par des retours d'expérience managers sur le vécu de la crise et sur la gestion du retour en présentiel dans les équipes.

### **Accompagner les communes dans la gestion des RH: le Club RH MEL**

Lancé en 2019, le Club RH MEL permet aux agents en charge des ressources humaines des communes de trouver un lieu d'échanges de pratiques et de partage d'expériences sur des thématiques / chantiers RH.

En 2020, quatre ateliers se sont tenus. Ainsi, face à l'actualité de la crise sanitaire, deux ateliers ont été dédiés exclusivement à la gestion RH en avril et mai afin d'évoquer divers sujets (plan de continuité de l'activité, mesures de protection cas contacts, agents vulnérables, Autorisations Spéciales d'Absence, généralisation du télétravail, reprise d'activité, retour sur site, etc.). En fin d'année, un dernier atelier, après un point sur la situation sanitaire et les conséquences RH, a traité de trois thématiques inscrites dans la loi de Transformation de la fonction publique. 62 personnes ont au moins participé à un atelier en 2020 représentant 47 communes membres de la MEL.

## 18. Innovation et dialogues

### Le design des politiques publiques : réflexion, animations et événements

**Le Lab ou laboratoire de design des politiques publiques** a ouvert ses portes en 2020. C'est non seulement un lieu, mais aussi une équipe et des programmes. C'est également un outil au service de la transformation publique. Situé au rez-de-chaussée de Biotope, l'endroit est dédié aux activités du Lab qui gère également les six créabox du bâtiment Biotope, lieux de créativité interne.

A l'occasion de **Lille Métropole Capitale Mondiale du Design**, en septembre 2020, le Lab a organisé le temps fort action publique, soit quatre « Pecha Kucha » pour échanger sur la conception dans l'action publique, le design mais aussi sur la participation citoyenne, la prospective ou encore les imaginaires qui nous mobilisent.

**Fabrikapok** est le nom du programme du Lab de transformation publique de la MEL qui vise à accompagner les agents publics dans des démarches de conception. Comment augmenter le nombre de bénéficiaires souhaitant rénover leur logement ? Comment créer un mobilier urbain qui permette de lutter contre les îlots de

chaleur l'été ? Comment mieux insérer un incubateur de startup dans un quartier populaire ? Voici quelques-unes des questions qui sont abordées au sein de ce programme. 25 projets lancés à l'occasion de Lille Métropole Capitale Mondiale du Design, accompagnés par l'équipe du laboratoire pour faciliter la compréhension de cette approche du design des politiques publiques et outiller les directions qui portent ces projets.

**La Maison POC** action publique a, elle aussi, ouvert ses portes en 2020. Cette exposition qui s'est tenue entre septembre 2020 et février 2021 visait à présenter les POC action publique aux métropolitains, l'occasion de prendre la mesure de l'engagement de la MEL sur les approches de conception et de comprendre les démarches de design par l'exemple. Elle a également abrité une partie du programme de Lille Métropole Capitale Mondiale du Design.

**Réflexe design** est un programme de formation-action de deux jours qui vise à former 200 agents publics au design des politiques publiques. Élaboré en mode design avec les agents et les services de la MEL et en partenariat avec le CNFPT, il a été lancé en décembre 2020. Tous les agents qui ont été formés sont



Façade de la Maison POC Action publique au siège de la MEL ▲

sollicités pour résoudre un cas pratique. Accompagnée par une agence de design, une équipe d'une dizaine de volontaires se penche sur ce cas en trois sessions de deux jours, de manière à apprendre par l'action. L'objectif? Que le design devienne un réflexe au lancement de tous les projets!

### Policy Conference: un débat pour le design

Le 19 octobre 2020, le Président Damien Castelain, aux côtés de Srinivasa Srinivasan, Président de la World Design Organization, a officiellement ouvert la Policy Conference, élément signature de la World Design Capital. Ce cycle de conférences récurrent, dont l'organisation est confiée à chaque ville devenue Capitale Mondiale du Design, a pour objectif de proposer, en marge des animations, un temps de réflexion politique impliquant le design.

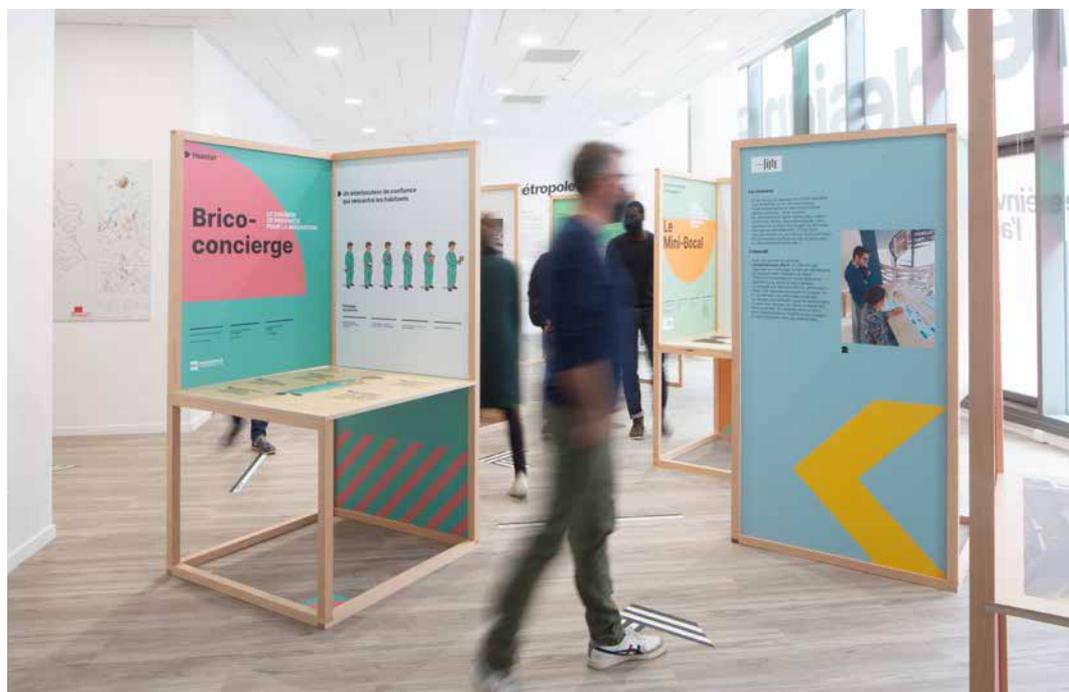
En écho au contexte social, renforcé par la crise sanitaire, cette édition 2020 a ainsi questionné «le design comme outil de résilience

démocratique» à travers un programme de six conférences mobilisant 25 intervenants:

- Les libertés fondamentales: socle mutable de nos démocraties?
- La transparence de l'action publique: garantie démocratique?
- Solidarité: quelle mémoire d'après crise?
- Le design: une réponse aux colères citoyennes?
- Citoyenneté et futur: quels engagements pour l'après, l'avenir?
- La bataille des imaginaires: la place de l'Europe?

Du 13 au 19 octobre 2020, la Policy Conference a permis de croiser les regards de designers à ceux de philosophes, sociologues, juristes, politologues, journalistes et représentants de la Commission Européenne.

Organisé, en raison des contraintes sanitaires, sous format webinar sur un site dédié: <https://wdc2020.lillemetropole.fr>, l'évènement s'est tenu en français et en anglais et a réuni 200 personnes connectées depuis le Mexique, le Canada, l'Inde, le Brésil, l'Allemagne, l'Italie ou encore le Portugal et bien sûr la France.



Exposition à la Maison POC Action publique au siège de la MEL ▲

LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE  
2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex

**Coordination de l'édition:** MEL - Sylvie Pivot / Direction de la Communication  
**Direction artistique:** MEL - Yann Parigot, Grégory Rolland / Direction de la Communication  
**Mise en page et graphisme:** Atelier télescopique  
**Photographies:** MEL - Alexandre Traisnel, Vincent Lecigne / Direction de la Communication  
**Photothèque:** MEL - Nicolas Fernandez / Direction de la Communication  
**Impression:** MEL - Ressources partagées

Achévé d'imprimer en décembre 2021







2, boulevard des Cités Unies - CS 70043  
59040 Lille Cedex  
Tél: +33(0)3 20 21 22 23  
[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)